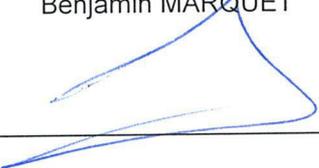


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :</p> <p><i>15 octobre 2021</i></p>	<p>Séance du Jeudi 7 Octobre 2021 qui s'est déroulée à la CCI du Doubs</p>	<p>Visé par : Le Chef de service Gestion des Assemblées Benjamin MARQUET</p> 
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 7 Octobre 2021 à 18 heures 38 à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 28/06/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Françoise PRESSE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 28/06/2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.2 - Installation de nouveaux conseillers et désignation dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte de l'installation de Mme Karine DENIS-LAMIT en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon ;
- prend acte de l'installation de M. Anthony NAPPEZ en qualité de Conseiller Communautaire et Conseiller Communautaire Délégué représentant la commune des Auxons ;
- désigne M. Maxime PIGNARD comme membre de la Commission 7 « Proximité, santé, culture et sports » ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT comme membre de la Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations » ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ comme membre de la Commission 4 « Transition énergétique et écologique, qualité du cadre de vie et développement durable » ;

- désigne M. Anthony NAPPEZ comme membre de la Commission 8 « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT pour représenter GBM au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
- désigne Mme Myriam LEMERCIER pour représenter GBM à la Société d'Economie Mixte LOGE.GBM ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à l'Association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur « AMORCE » ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à France Urbaine ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'énergies du Doubs – SYDED ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Schéma régional des carrières ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets – SYBERT ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à la Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT et M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à l'Etablissement public foncier du Doubs BFC ;
- prend acte du changement suivant : Mme Françoise PRESSE devient titulaire et M. Aurélien LAROPPE devient suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.5 - Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait appliquer l'article 22 du Code des Marchés Publics 2006 (aujourd'hui abrogé),
- modifie la liste des membres composant la Commission d'Appel d'Offres de Grand Besançon Métropole en prenant acte de la démission de M. Serge RUTKOWSKI et en désignant M. Jacques ADRIANSEN comme membre titulaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.6 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Anthony NAPPEZ comme représentant de Grand Besançon Métropole à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en remplacement de M. Serge RUTKOWSKI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.7 - Election d'un membre du Bureau

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Sadia GHARET et M. Nathan SOURISSEAU comme scrutateurs. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110

Bulletins blancs : 11

Bulletins nuls : 2

Suffrage exprimés : 97

Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

Monsieur Anthony NAPPEZ :	95 voix
Monsieur Didier PAINEAU :	1 voix
Monsieur Jacques ADRIANSEN :	1 voix

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare Monsieur Anthony NAPPEZ, élu membre du Bureau, 17e Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1er tour de scrutin.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.8 - Décision modificative n°2 de 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport ;
- l'attribution d'un ajustement technique de 26 305 € de Dotation de Solidarité Communautaire relatif à la gare TGV des Auxons à compter de 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 9 Conseillers intéressés : 0

↳ R.9 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme « Aides à la pierre déléguées ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 81 357 € ;
- fixe le montant de la Dotation de solidarité communautaire 2021 à 4 204 380€.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administrative principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du Personnel ;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de rédacteurs (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du personnel et de la Direction Santé au Travail et Suivi Social ;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de Professeur d'Enseignement Artistique, grade de référence Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- se prononce favorablement sur le transfert d'un emploi d'ingénieur en chef du Budget Annexe des Déchets vers le Budget Principal de GRAND BESANCON METROPOLE ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.12 - Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de l'opérateur ;
- valide les modalités d'attribution de la participation de l'employeur définies dans le rapport ;
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer la convention de participation avec l'opérateur retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.13 - Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS ;
- autorise Monsieur le premier Vice-Président à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.14 - Renouvellement de la convention de gestion des archives GBM-Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion des archives entre GBM et la Ville de Besançon,
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.15 - Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente à signer la convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.16 - Campus Bouloie-Temis- Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modifications apportées à la convention de financement initiale relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- approuve l'avenant n°1 à la convention de financement relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention de financement sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.17 - Campus Bouloie-Temis – Centre d'Hébergement Sécurisé des Infrastructures Numériques - Convention de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le co-financement apporté par GBM à hauteur de 715 302 euros sur l'opération détaillée dans le rapport ;
- approuve la convention de financement correspondante ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention de financement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.18 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société MED INN PHARMA ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société ALPHA ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.19 - Actions recherche et innovation- soutien au fonctionnement du pôle des Microtechniques pour l'année 2021

Mme Frédérique BAEHR, et MM. Benoît VUILLEMIN, Sébastien COUDRY et Nicolas BODIN (2), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2021 ;
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

↳ R.20 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention de l'ANCT à Grand Besançon Métropole à hauteur de 100 000 euros sur 2021 et 2022 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.21 - Soutien Grand Besançon Métropole à l'évènement organisé par EBRA MEDIAS - projet de partenariat dans le cadre des rendez-vous de l'emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à EBRA EVENTS à hauteur de 25 000 € pour l'organisation du Forum de l'Emploi, de la formation et de l'orientation ;
- approuve la convention de partenariat correspondante ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.22 - Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement du solde d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la perception d'une subvention de 27248,90 € versée par la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R.23 - Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la dotation Politique de la Ville ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat ;
 - o signer la présente convention ;
 - o signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.24 - Projet de transformation du foyer de travailleurs migrants Trépillot

Mme Anne VIGNOT et M. Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'attribution et de versement des aides mentionnées dans le rapport pour un montant de 236 000 € à ADOMA dans le cadre du projet de transformation du foyer de travailleurs migrants de Trépillot ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions d'attribution de subvention afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

↳ R.25 - Avenant à la convention cadre de territoire entre Grand Besançon Métropole et Action

Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention cadre de territoire entre Action Logement et Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer l'avenant à la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.26 - Opération de Revitalisation de Territoire : Avenant n°3

Mme Anne VIGNOT, MM Gabriel BAULIEU et Aurélien LAROPPE, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu de :
 - l'avenant n°3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;
 - l'avenant n°1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer :
 - l'avenant n°3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole ;
 - l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

↳ R.27 - Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (dit permis de louer) sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Besançon et de l'OPAH du centre-bourg de Saint-Vit.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration du régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location en application des modalités détaillées dans le rapport sur les villes de Besançon et de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.28 - GeMAPI - Convention avec le SMAMBVO - Programme 2021 d'interventions sur les affluents de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec le SMAMBVO, en 2021, pour des interventions sur les affluents de l'Ognon présents sur le territoire de GBM ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 0

↳ R.29 - GeMAPI - Convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.30 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune d'Avanne-Aveney - Création d'un nouveau cimetière - Lancement d'une procédure d'expropriation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de création du nouveau cimetière d'Avanne-Aveney tel que défini dans le rapport sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir :
 - la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du cimetière et des acquisitions utiles à sa réalisation,
 - la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet,
 - le constat d'urgence à prendre possession des biens expropriés,
 - le cas échéant, toutes autres autorisations et procédures réglementaires qui s'avèreraient indispensables à la création du nouveau cimetière (en vertu d'autres législations en vigueur), notamment la mise en compatibilité du PLU ;

- autorise Mme la Présidente à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique et la procédure d'enquête parcellaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.31 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune de Serre les Sapins - Extension du cimetière - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du cimetière de Serre-les-Sapins tel que défini dans le rapport sur le territoire de la commune de Serre-les-Sapins ;
- autorise Mme la Présidente à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir l'autorisation préfectorale, prévue à l'article L. 2223- 1 du code général des collectivités territoriales, prise après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.32 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

Mme Anne VIGNOT, M. Nicolas BODIN (2) et M. Aurélien LAROPPE, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

↳ R.33 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours à la commune de Chemaudin et Vaux et Marchaux-Chaudefontaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets de la commune de Chemaudin et Vaux et Marchaux-Chaudefontaine ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 22 770 € à la commune de Chemaudin et Vaux, pour la réhabilitation de l'ancienne mairie ;
 - 18 375 € à la commune de Marchaux-Chaudefontaine, pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la cantine scolaire ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.34 - Rapport d'activité 2020 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2020 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

↳ R.35 - Rapport annuel des lignes périurbaines du réseau Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel des lignes périurbaines du réseau Ginko.

↳ R.36 - Remplacement des anciennes bornes d'informations voyageurs sur le réseau GINKO - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne et à signer l'éventuelle convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.37 - Fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne et à signer l'éventuelle convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.38 - Convention avec le Département du Doubs pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance des aménagements cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.39 - Eclairage public - Programme complémentaire de travaux 2021 - demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'Etat, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.40 - Convention pour participation financière de l'entreprise EUROVIA aux travaux de GER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec la société EUROVIA ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention évoquée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.41 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité rue d'Ougney sur la commune de Saint-Vit Antorpe (RD 16)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la RD 673 – Boulevard de la gare à Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.43 - Actualisation de la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention à intervenir ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.44 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-bourg sur la commune de Byans-sur-Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.45 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de rénovation le long de la RD 332 sur la commune de Rancenay

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.46 - Occupation, travaux et entretien du domaine public routier national en agglomération - Communes de Beure et Larnod

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec l'Etat et les communes afin d'assurer la gestion, l'entretien des ouvrages sur le réseau routier national en agglomération définis dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.47 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley Les Vignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant l'intégralité de la zone 1AUa sur la commune de Pouilley-les-Vignes pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.48 - Commune de Roche Lez Beaupré - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Roche-lez-Beaupré,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Roche-lez-Beaupré dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.49 - Compétence ZAE : financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction. Convention de fonds de concours avec la commune de Miserey-Salines

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement des travaux de requalification du chemin des Trois Croix indispensables à la réalisation des projets immobiliers en cours ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de fonds de concours avec un financement communal à hauteur de 50% calculé sur le coût net HT du montant des travaux ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 3 Conseillers intéressés : 0

↳ R.50 - Dématérialisation des ADS : mise à disposition d'un téléservice "Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme" (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et déclaration d'intention d'aliéner ;
- approuve les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce téléservice définies dans la pièce jointe au rapport (annexe 1) ;
- se prononce favorablement sur la mise à disposition de ce téléservice à l'ensemble des communes de GBM, et sur les conditions de fonctionnement du dispositif pour les communes adhérentes au service ADS ;
- approuve la convention de mise à disposition de ce téléservice annexée au rapport ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à demander les subventions relatives à la mise en place dudit téléservice ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des autorisations d'occupation du sol et déclaration d'intention d'aliéner.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.51 - Investigations multi-réseaux enterrés par méthodes non intrusives ou par sondages destructifs – autorisation de signature de l'accord cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à la réalisation de prestations d'investigations multi-réseaux enterrés ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.52 - CRR - Convention triennale d'objectifs entre l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) et le Conservatoire de Grand Besançon Métropole

M. Anthony POULIN, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre l'ESM et le Grand Besançon Métropole ;
- se prononce favorablement sur la convention triennale d'objectifs relative à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté 2021- 2023 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1

↳ R.53 - CRR- Convention de partenariat Pass Culture

M. Anthony POULIN, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre la société PASS CULTURE et le Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1

↳ R.54 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 254 000€ à la Ville de Besançon pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation qui, en cas d'accord, sera prélevé sur la ligne de crédit 204-95-2041411/41080 ;
- autorise Madame la Présidente à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.55 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.56 - Plan d'actions 2021 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du programme durant l'année de transition ;
- approuve la convention de partenariat annexée au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention annexée au rapport,
 - signer les documents relatifs à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.57 - Autorisations de sollicitation de subventions pour le renouvellement du Feeder et de conduites de distribution d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- procède au renouvellement de feeder de Montfaucon ;
- prend en charge le financement de la part résiduelle de cette opération ;
- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs ;
- signe tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.58 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.59 - Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Poursuite du remboursement par GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le remboursement aux communes par Grand Besançon Métropole (budgets annexes eau et assainissement) dans les conditions énoncées dans le rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à mandater sur les budgets annexes Eau et Assainissement les sommes correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Conseil de Communauté

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports 1,2,3,4,5,6,7,8,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Étaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Michel GABRIEL (suppléant) **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennevilliers** : M. Jean SIMONON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE PouillyFrançais : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-Lèz-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vesemes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieillefontaine** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalèze** : M. René BLAISON **Champoux** : M. Romain VIENET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieillefontaine** : M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2021

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Présentation des données INSEE relatives au territoire du Grand Besançon _____	6
Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole _____	12
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 28/06/2021 _____	12
Rapport n°2 - Installation de nouveaux conseillers et désignation dans diverses structures _____	25
Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	25
Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	25
Rapport n°5 - Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres _____	26
Rapport n°6 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) _____	26
Rapport n°7 – Élection d'un membre du Bureau _____	26
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics _____	26
Rapport n°8 - Décision modificative n°2 de 2021 _____	26
Rapport n°9 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP) _____	30
Rapport n°10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle _____	30
Rapport n°11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents _____	31
Rapport n°12 - Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel - Choix de l'opérateur et modalités d'attribution de la participation de l'employeur _____	31
Rapport n°13 - Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte _____	32
Rapport n°14 - Renouvellement de la convention de gestion des archives GBM-Ville de Besançon _____	32
Rapport n°15 - Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole _____	32
Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____	32
Rapport n°16 - Campus Bouloie-Temis - Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie _____	32
Rapport n°17 - Campus Bouloie-Temis - Centre d'Hébergement Sécurisé des Infrastructures Numériques - Convention de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté _____	33
Rapport n°18 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA _____	34
Rapport n°19 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2021 _____	34

Rapport n°20 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole _____	34
Rapport n°21 - Soutien Grand Besançon Métropole à l'événement organisé par EBRA MEDIAS - projet de partenariat dans le cadre des rendez-vous de l'emploi _____	36
Rapport n°22 - Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement du solde d'une subvention _____	36
Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville _____	36
Rapport n°23 - Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition _____	36
Rapport n°24 - Projet de transformation du foyer de travailleurs migrants Trépillot _____	36
Rapport n°25 - Avenant à la convention-cadre de territoire entre Grand Besançon Métropole et Action Logement _____	36
Rapport n°26 - Opération de Revitalisation de Territoire : Avenant n°3 _____	36
Rapport n°27 - Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (dit permis de louer) sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Besançon et l'OPAH du centre-bourg de Saint-Vit _____	36
Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____	37
Rapport n°28 - GeMAPI - Convention avec le SMAMBVO - Programme 2021 d'interventions sur les affluents de l'Ognon _____	37
Rapport n°29 - GeMAPI - Convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique _____	38
Rapport n°30 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune d'Avanne-Aveney - Création d'un nouveau cimetière - Lancement d'une procédure d'expropriation _____	38
Rapport n°31 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune de Serre les Sapins - Extension du cimetière - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale _____	39
Rapport n°32 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25 _____	39
Rapport n°33 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chemaudin et Vaux et Marchaux Chaudfontaine _____	40
Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____	40
Rapport n°34 - Rapport d'activité 2020 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération _____	40
Rapport n°35 - Rapport annuel 2020 des lignes périurbaines du réseau Ginko _____	42
Rapport n°36 - Remplacement des anciennes bornes d'informations voyageurs sur le réseau GINKO - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne _____	43
Rapport n°37 - Fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne _____	43
Rapport n°38 - Convention avec le Département du Doubs pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance des aménagements cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole _____	43
Rapport n°39 - Éclairage public - Programme complémentaire de travaux 2021 - Demandes de subventions _____	44

Rapport n°40 - Convention pour participation financière de l'entreprise EUROVIA aux travaux de GER _____	44
Rapport n°41 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité rue d'Ougney sur la commune de Saint-Vit Antorpe (RD 16) _____	44
Rapport n°42 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la RD 673 - Boulevard de la gare à Saint-Vit _____	44
Rapport n°43 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières _____	45
Rapport n°44 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-bourg sur la commune de Byans-sur-Doubs _____	45
Rapport n°45 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux de rénovation le long de la RD 332 sur la commune de Rancenay _____	45
Rapport n°46 - Occupation, travaux et entretien du domaine public routier national en agglomération - Communes de Beure et Larnod _____	45
Commission n°06 : Proximité, santé, culture et sport _____	45
Rapport n°47 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley-les-Vignes _____	45
Rapport n°48 - Commune de Roche Lez Beauré - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) _____	45
Rapport n°49 - Compétence ZAE : financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction - Convention de fonds de concours avec la commune de Miserey-Salines _____	45
Rapport n°50 - Dématérialisation des ADS : mise à disposition d'un téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM _____	47
Rapport n°51 - Investigations multiréseaux enterrés par méthodes non intrusives ou par sondages destructifs - Autorisation de signature de l'accord-cadre _____	48
Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport _____	48
Rapport n°52 - CRR - Convention triennale d'objectifs entre l'École Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne-Franche-Comté et le Conservatoire de Grand Besançon Métropole _____	48
Rapport n°53 - CRR - Convention de partenariat pour mise en place du Pass Culture _____	48
Rapport n°54 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation _____	48
Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	48
Rapport n°55 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2020 _____	49
Rapport n°56 - Plan d'actions 2021 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier _____	49
Rapport n°57 - Autorisations de sollicitation de subventions pour le renouvellement du feeder et de conduites de distribution d'eau potable _____	50
Rapport n°58 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit _____	50

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 7 octobre 2021

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 22h30.

Présentation des données INSEE relatives au territoire du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Nous avons ce soir le grand honneur de recevoir Monsieur KAUFFMANN, Directeur Régional de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qui a accepté de répondre à mon invitation. Vous savez tous que nous sommes en train de travailler sur nos documents de planification. Nous avons un mandat tout à fait extraordinaire, dans lequel nous avons tous les plans de planification, donc le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLH Plan Local de l'Habitat), le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le plan de déplacement ou de mobilité, et le projet de territoire. Tous ces éléments sont travaillés sur plusieurs mois, sur plusieurs années. Quand vous êtes venu me rencontrer et me présenter les éléments qui sortaient du travail que vous aviez réalisé, d'analyse démographique, il m'a semblé important et essentiel que vous ayez une présentation très synthétique – je dois dire qu'elle l'est – de ces éléments. En revanche, il est vrai que je n'ai pas travaillé auparavant de la façon dont nous allons travailler par rapport à Monsieur KAUFFMANN.

L'idée est bien sûr de ne pas rentrer dans un débat, une polémique au moment de nous présenter des données très objectives. Je vous invite au débat par la suite, pendant la séance du Conseil Communautaire. Bien évidemment, il n'y a pas de censure particulière sur les chiffres ni sur les éléments qui vous sont donnés. Je vous demande simplement de rassembler le plus possible les questions. Il prendra le temps d'y répondre, ou suivant les questions posées, nous verrons quelles réponses seront apportées plus tard. En tout cas, l'idée est d'échanger sur des données très objectives.

Je vous propose dès à présent de commencer la présentation à l'ensemble des élus du Conseil Communautaire du Grand Besançon.

M. KAUFFMANN.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. En introduction, comme vous l'avez rappelé, j'interviens à la suite de votre invitation, et je vous en remercie. En tant que statisticiens, nous sommes très neutres vis-à-vis des chiffres. J'aime tous les chiffres, ceux de gauche, ceux de droite, les verts, les roses, les bleus clairs, les bleu ciel, les rouges vifs. Peu importe, je suis très neutre vis-à-vis des chiffres. Je suis assez sensible sur le fait que l'on pense bien que l'INSEE est totalement neutre, qu'elle ne présente que des données très factuelles. Ce soir, je vais essayer de vous raconter une histoire plutôt que de vous assommer de chiffres, parce que c'est quand même plus commode.

L'histoire commence avec deux cartes représentant l'évolution de la démographie en France avec à gauche la période 2008-2013 et à droite, la période 2013-2018. Les zones ou les territoires bleus sont en perte de démographie, en perte d'habitants ; les territoires jaunes, orangés ou rouges sont en croissance démographique. On voit bien que les territoires en croissance démographique en France sont le littoral atlantique et le littoral méditerranéen. On identifie bien Toulouse et sa banlieue, le Franco-Genevois, le couloir rhodanien. Vous voyez qu'en Bourgogne-Franche-Comté, on a une région que l'on pourrait dire « coupée en deux » entre l'est plutôt dynamique et l'ouest qui ne l'est pas du tout ou très peu. La différence entre les deux cartes, ce sont cinq ans d'écart.

Vous voyez que la carte plus récente de 2013-2018 est carrément bleue ce qui traduit une perte de croissance démographique, donc un affaissement de la croissance démographique essentiellement lié au solde naturel. En effet, on a vu une augmentation des décès et une baisse des naissances, ce qui fait que la population de la France augmente, mais de moins en moins rapidement. On va zoomer maintenant sur votre département préféré, qui est le mien aussi d'ailleurs. Vous avez les deux mêmes cartes (2008-2013 et 2013-2018) sur le territoire du Doubs. Vous voyez pareillement que le bleu gagne des territoires, notamment autour de Baume-les-Dames, et que la croissance démographique du Doubs, même si elle reste positive, le département gagnant de la population, est de plus en plus faible. Finalement, le territoire dynamique démographiquement aujourd'hui concerne la bande frontalière, c'est-à-dire Maïche, Morteau, Métabief, et on pourrait aller jusqu'à Morbier. C'est vraiment la zone qui aujourd'hui croît, et elle croît beaucoup plus vite que le niveau moyen français.

Pour zoomer de plus en plus, vous avez ce graphique qui concerne une longue période. J'aime bien présenter les graphiques sur de longues périodes, parce que les mouvements démographiques ne sont qu'une grosse inertie. Je ne sais pas comment l'exprimer autrement. On n'arrête pas d'un coup de faire des enfants, on ne va pas tous mourir, ou plutôt, on va tous mourir, mais pas tous en même temps, je l'espère. Sur n'importe quel graphique, les tendances démographiques sont quand même d'une très forte inertie. J'espère que je ne vais pas recevoir des tomates de votre part. Je ne dis pas que les politiques n'influent pas l'attractivité d'un territoire, bien au contraire. Néanmoins, on voit bien que les tendances démographiques sont quand même relativement stables dans le temps. Vous avez en marron la courbe du Grand Besançon. Vous voyez que depuis 50 ou 60 ans, la population est passée de 119 000 à 194 000 habitants, soit une croissance de 60 %, là où, en comparaison, la ville de Besançon, après une forte croissance jusqu'au milieu des années 70, est plutôt en stagnation depuis une quarantaine d'années.

Si je compare cette croissance démographique avec d'autres territoires, vous avez toujours en marron la courbe de croissance du Grand Besançon, en bleu celle de la ville de Besançon, en jaune, celle du Doubs et en vert, celle de Bourgogne-Franche-Comté. Nous voyons bien que votre territoire, le Grand Besançon, est quand même dans une dynamique démographique relativement forte par rapport à l'ensemble des autres territoires. En 60 ans, c'est +60 % de population, pendant que le Doubs fait environ +40 % et que la Ville et la Région font « seulement » +20 %. Aujourd'hui, un Doubiste sur trois habite le Grand Besançon. Vous avez ainsi un peu une idée de ces évolutions démographiques. Il est intéressant de regarder maintenant qui vient et qui part.

Nous avons là un indicateur facile à comprendre. Je veux parler du solde migratoire. À chaque âge, on va regarder le nombre de personnes qui viennent et le nombre de personnes qui partent, la différence constituant notre solde migratoire. Sur ce graphique, vous avez la courbe pour le Grand Besançon. On identifie tout de suite l'attractivité que peut représenter la Communauté Urbaine pour les 15-20 ans. J'ai quand même conscience de ne rien vous apprendre, mais on voit qu'effectivement, le territoire est très attractif pour les étudiants. Il est intéressant de voir que finalement, les étudiants ou les jeunes actifs ne restent pas sur le territoire du Grand Besançon. Nous avons un solde migratoire négatif (zones rouges).

On voit qu'entre 20 et 40 ans, on est en déficit migratoire. Je ne dis pas que les gens ne viennent pas, mais je dis qu'il y a plus de personnes de cette tranche d'âge qui partent que de personnes qui arrivent. Il est intéressant de voir que non seulement ce solde est déficitaire pour ces tranches d'âge, mais entre 20 et 40 ans, on a parfois la drôle d'idée de faire des enfants. En tout cas, c'est mon histoire, j'ai fait des enfants. Du coup, vous voyez à l'extrême gauche de la courbe, que dans la mesure où il y a moins de parents, vous avez également un déficit de jeunes enfants entre 0 et 7 ans. Ce sont les enfants des parents qui quittent plus fréquemment la Métropole qu'ils n'y viennent. Je ne commente pas la fin de la courbe, parce que l'on est dans le delta, donc dans l'écart, et ce n'est pas la peine de commenter.

S'agissant de ces histoires de taux d'entrée et de sortie des étudiants, on l'avait bien identifié. Je vous renvoie à une étude que nous avons faite avec vos services en octobre 2020. Nous avons comparé les taux d'entrée et de sortie des jeunes étudiants avec d'autres communautés de communes ou agglomérations de taille équivalente. Dans ce paquet, nous avons mis Dijon, Caen, Limoges, Brest et Nancy. Finalement, nous avons comparé ces taux d'entrée et de sortie par rapport à ce référentiel. Qu'en déduisons-nous ? À 18 ans, le Grand Besançon est plus attractif, il attire plus facilement des étudiants que ces EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) de taille équivalente.

En revanche, à 21-23 ans, c'est-à-dire dans les études plus poussées, supérieures, les étudiants ont plus tendance quitter le Grand Besançon que les EPCI du référentiel. Cela ne veut pas dire que votre territoire ne les attire pas, mais cela signifie qu'il est moins attractif pour cette tranche d'âge. Je vous renvoie à l'étude que vous pouvez trouver gratuitement sur le site « insee.fr », tout comme la majorité de nos données.

Cela étant dit, je vous propose maintenant un voyage dans le temps. J'ai demandé à mes équipes de faire un petit calcul purement mathématique pour savoir ce qu'il se passerait en 2050 si les tendances démographiques que l'on connaît actuellement se poursuivaient. Vous avez sur cette pyramide des âges les hommes en vert et les femmes en jaune. Les traits pleins représentent la situation en 2020. Les petits fils de fer que vous voyez autour de la pyramide correspondent à la situation de la population en 2050. Que voit-on sur ce graphique ? On voit que finalement, en 2050, les 18-20 ans seront légèrement moins nombreux. En tout cas, c'est la première image que je vois sur ce graphique. Surtout, si vous regardez le haut de la pyramide, on voit que les 80 ans et plus seront beaucoup plus nombreux en 2050 qu'aujourd'hui. Cela correspond à l'espèce de zone blanche que l'on a en haut des deux courbes. On touche ici du doigt le phénomène de vieillissement de la population.

Je suis désolé, je vais vous présenter les chiffres, mais en tant que statisticien, je dois bien vous en parler à un moment donné. Les prévisions de population pour le territoire de Grand Besançon nous donnaient en 2020 un nombre de 202 000 habitants. D'après nos calculs, en 2050, si les tendances démographiques se poursuivaient en fécondité, en migration, en espérance de vie, vous seriez 214 000 habitants sur le territoire du Grand Besançon, soit une croissance de 6 % environ. Sur la même période, le Doubs ferait +3 %. La croissance du Grand Besançon serait donc deux fois plus rapide que celle du Doubs. Sur l'ensemble de la région, on serait à -3 %.

Je ne serai plus là en 2050, je peux donc vous dire ce que je veux. Vous ne pourrez pas me contredire à ce moment-là. Grosso modo, il y aurait autant de personnes de moins de 20 ans en 2050 qu'aujourd'hui. Encore une fois, je mets tout cela au conditionnel. Sur les 20-64 ans, soit plutôt la population des actifs, ce serait aussi quasiment stable. Il est plus intéressant de regarder le nombre de 65-79 ans qui serait en augmentation de 3 500 personnes (+13 %). Surtout, la tranche d'âge la plus intéressante concerne les 80 ans et plus : leur nombre passerait de 11 000 à 21 000 en 2050 (+90 %). Je pense qu'en 2050, certains parmi vous seront encore là, moi le premier, puisque j'aurais 80 ans pile. On peut alors se demander comment prendre en charge ce vieillissement de la population en termes de logement, de transport, d'offre de service. Je voudrais juste attirer votre attention sur ce point.

Madame la Présidente, je ne viendrai pas vous taper sur la tête avec ma canne lorsque j'aurai 80 ans, mais je veux être pris en charge, je veux un logement adapté, je veux des services à la personne. Du coup, je pense que c'est une question sur laquelle il faut investir. Voilà pour le voyage jusqu'en 2050.

Cependant, il y a un petit bémol dans mon affaire : on ne tient pas compte des évolutions démographiques récentes liées à la crise sanitaire. Nous avons une baisse d'espérance de vie, une mortalité un peu plus forte. Nous produirons donc d'ici la fin de l'année de nouvelles projections démographiques que nous pourrions vous transmettre. Nous essaierons de réactualiser les chiffres que je vous présente ce soir.

Il y a un phénomène que j'ai plaisir à partager avec les maires lorsque je les rencontre, parce qu'il n'est pas forcément très bien saisi. Il s'agit de comparer l'évolution de la population et l'évolution du nombre de logements. Je suis parti de 1968, les données de 1962 n'étant pas en tout point comparables. Vous avez de la même manière en marron l'évolution du nombre d'habitants sur le territoire de Grand Besançon, ce qui représente +38 % en l'occurrence, puisque vous passez de 141 000 à 194 000 habitants. Sur la même période, le nombre de logements est passé de 45 000 à 105 000, soit +130 %. L'augmentation du nombre de logements est donc quatre fois plus rapide que l'évolution du nombre d'habitants. Pourquoi ? Pour des raisons que vous connaissez. On fait de moins en moins d'enfants. Les couples se séparent de plus en plus fréquemment. Je ne juge pas si le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est une bonne chose ou une mauvaise, mais en tout cas, il y a plus de séparations, plus de divorces, les PACS se libérant plus facilement. De plus, grâce aux médecins, on a la probabilité de vivre de plus en plus longtemps, ce qui est bien, mais les logements sont de plus en plus occupés par des veufs et des veuves, donc par des personnes seules.

En effet, en 1968, si je recensais 100 logements, je trouvais à l'intérieur 330 personnes. Si je recense les mêmes 100 logements en 2018, je trouve 207 personnes. On voit donc bien que la taille moyenne des ménages a diminué, ce qui explique qu'il faut construire de plus en plus de logements pour maintenir la population. Si vous ne construisez pas de logements dans votre commune, mécaniquement, démographiquement (je ne sais pas comment le dire), vous perdez de la population. Chacun aura sa stratégie, je ne suis pas malthusien, mais il faut juste avoir cette notion en tête. Ce n'est pas parce que vous construisez des logements que forcément votre population augmente.

Il reste deux diapositives pour terminer. On a examiné les flux domicile-travail pour voir qui rentre et qui sort du territoire de Grand Besançon. Les flèches roses représentent les entrants, donc les personnes qui résident en dehors du Grand Besançon et qui viennent y travailler ; les flèches bleues représentent les personnes qui en sortent pour travailler. Je ne sais pas pourquoi mes collaborateurs ont mis une flèche jaune vers Paris. En tout cas, ce sont bien des flux sortants. Sur le territoire de Grand Besançon, nous avons 93 000 emplois, dont 67 000 occupés par des personnes résidant sur le territoire du Grand Besançon, c'est-à-dire que 67 000 personnes habitent et travaillent sur le territoire du Grand Besançon. Nous avons 26 000 entrées.

Les principaux flux viennent de la Communauté de Communes Loue Lison. En effet, 4 000 personnes habitent la Communauté de Communes Loue Lison et viennent travailler sur le territoire du Grand Besançon. Nous avons également 26 000 personnes qui habitent le territoire du Grand Besançon et qui en sortent pour travailler, mais pas quotidiennement, les pratiques de travail ayant changé grâce au télétravail. Il est à noter qu'ils sortent vers la Communauté de Communes Loue Lison, vers la Suisse, vers la Communauté de Communes du Haut-Doubs. Voilà pour les principaux flux de sorties des personnes du Grand Besançon vers les EPCI voisins. Cela représente 10 000 personnes.

Sur la dernière diapositive, vous avez les types d'emploi présents sur le Grand Besançon. C'est pareil, j'aime bien présenter les choses avec une certaine profondeur historique. La courbe bleu pétrole représente le nombre d'emplois dans le tertiaire. Aujourd'hui, sur le territoire du Grand Besançon, vous avez 8 emplois sur 10 dans le tertiaire. On voit bien la tertiairisation de l'économie depuis le milieu des années 70, époque à laquelle le secteur tertiaire représentait la moitié des emplois. Sans surprise, c'est au détriment de l'industrie. En effet, le nombre d'emplois industriels sur le territoire du Grand Besançon est passé de 24 000 à 11 000 aujourd'hui. Il a donc été divisé par plus de deux. On rencontre ce phénomène partout. On le rencontre non seulement dans le Doubs, mais on le rencontre également dans d'autres territoires très industriels juste à côté de chez nous.

Sur le territoire du Doubs, vous voyez que la part de l'industrie est un peu plus forte que sur le territoire de Grand Besançon, ce qui est logique, mais de la même manière, elle a été divisée par 3. Vous avez en comparaison le graphique du haut concernant Besançon où vous avez également une tertiairisation très forte de l'emploi, puisqu'aujourd'hui, quasiment 9 emplois sur 10 sont dans le secteur tertiaire sur Besançon. Merci beaucoup pour votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est important, et j'ai déjà des demandes pour recevoir cette présentation. Bien évidemment, elle vous sera transmise. Ces données nous amènent à réfléchir. Bien sûr, nous en avons déjà vu en tant qu'élus au SCoT, au PLUi, ou au PLH. Cela étant, cet élément de synthèse recontextualise dans une dynamique plus large de la France, de la Région, de notre Département. Elle est importante, car on ne peut jamais penser uniquement sur son propre territoire. Il faut toujours regarder les interactions que nous avons les uns avec les autres au moment où nous sommes en train de nous construire. Nous devons anticiper. Vous avez attiré notre attention notamment sur le vieillissement de la population. Nous devons voir ce que signifie « aménagement du territoire » quand on a un vieillissement aussi important. Je suis sûre que certaines personnes trépignent d'impatience pour prendre la parole. Qui souhaite intervenir ? Préférez-vous en parler plus tard ?

Mme AEBISCHER.- Bonjour. J'ai une question concernant un élément que vous avez assez peu abordé, mais qui, je crois, est aussi assez important dans nos débats. Je veux parler de la question de la mortalité. Je pense notamment à la question des cimetières, parce que c'est aussi un des objets de discussion entre nous. A-t-on des éléments ? Évidemment, le nombre de morts sera plus important qu'auparavant. Cependant, quel serait le taux sur le Grand Besançon ? Avez-vous ces chiffres ou les tendances nationales ?

M. KAUFFMANN.- « Damned ! » Prend-on les questions, ou préférez-vous que je réponde au fur et à mesure ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons prendre les questions. Y en a-t-il d'autres ?

M. SOURISSEAU.- J'ai une question qui nous est revenue aussi à plusieurs reprises. Comment sont comptabilisés les étudiants ? Finalement, ils sont nombreux à vivre à Besançon ou dans le Grand Besançon pendant la semaine et à rentrer chez leurs parents le weekend. On a ainsi parfois une différence de chiffres entre une population intercommunale la semaine, le weekend et les vacances. Par exemple, lorsque l'on dit que l'on a 200 000 habitants dans le Grand Besançon, les étudiants sont-ils inclus ? Comment est-ce calculé ? Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous d'autres questions ?

M. BODIN.- J'ai une question sur le graphique concernant les flux entrants et sortants. Je m'attendais à voir des flux entrants plus importants pour la tranche d'âge 18-23 ans. Or sur votre graphique, vous présentez plutôt la tranche 15-20 ans, c'est-à-dire la période préobtention du bac. Cela veut dire que potentiellement, des jeunes viendraient à Besançon pour faire des études avant même de rentrer à l'université. Cela m'a étonné.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Merci de cette présentation. J'avais une question sur la population vieillissante et les chiffres impressionnants que vous nous avez donnés ce soir. Est-ce réparti d'une manière égale entre la ville centre et les différents villages périphériques ? Comment observez-vous cela dans les différents territoires, sur notre territoire ? Du coup, cela peut déterminer aussi pour nous la façon dont nous pourrions être dans une offre spécifique sur ce public dans les prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai cru voir Nathalie BOUVET demander la parole. Si personne d'autre souhaite intervenir, je vous propose de répondre.

M. KAUFFMANN.- Il fallait une question qui me « colle ». Bravo ! Vous l'avez posée. S'agissant du nombre de décès, je suis navré, mais je ne l'ai pas en tête. Pour la crise sanitaire, je vous le communiquerai, je ne l'ai pas en tête. On peut calculer la tendance quant au nombre de décès, celui-ci ayant tendance à augmenter du fait du vieillissement de la population, et calculer la surmortalité sur le territoire du Grand Besançon, puisque l'INSEE possède ces données. Je demanderai une petite exploitation et je vous la transmettrai. La question qui se pose pour nous aujourd'hui consiste à se demander s'il y a un effet « moisson » – le terme n'est vraiment pas très joli, je m'en excuse – c'est-à-dire si les personnes décédées seraient de toute façon décédées, le Covid n'ayant fait qu'anticiper leur décès ou si le phénomène est plus diffus. Aujourd'hui, ce sont les questions que l'on se pose. Cela étant, je m'incline, vous m'avez « collé ». J'en suis navré.

S'agissant du nombre d'étudiants, c'est aussi une vaste question. Les données que je vous ai présentées sont issues du recensement de la population dans lequel est posée la question du statut des personnes (actif, sans emploi, chômeur, étudiant, femme inactive, etc.) C'est donc du déclaratif. Un étudiant qui rentre à la fac va sûrement se déclarer en tant qu'étudiant. Un étudiant en master, un peu plus loin ou qui fait des études de médecine assez poussées, un interne, peut considérer qu'il est plus salarié qu'étudiant. Du coup, si vous prenez les chiffres de l'université, ils vont vous trouver un nombre d'étudiants souvent plus élevé que le nôtre, parce que chez nous, c'est du déclaratif et un certain nombre d'étudiants ne se considère plus comme étudiant, mais comme étant en emploi.

Pour répondre à votre question « comment les compte-t-on au recensement ? », il faut un peu s'accrocher, mais c'est très simple. S'il l'on trouve un étudiant de moins de 18 ans, il est compté chez ses parents. Même si je le recense sur Besançon, il est compté chez ses parents. Entre 18 et 25 ans, il compte double, ce qui est toujours un peu impressionnant. Il compte une fois dans la commune où il fait ses études et une fois chez ses parents. Des gens sont plus égaux que les autres dans ce pays s'ils comptent double. On les met à part, dans une population comptée à part, une population en double compte.

C'est fait dans les grosses villes étudiantes, et Besançon en fait partie, mais on imagine toujours Toulouse. Toulouse va me dire – Madame la Présidente, vous pouvez me le dire aussi du fait de votre fonction de maire – « ces étudiants usent mes trottoirs toute la semaine, ils consomment les bacs à fleurs, les bibliothèques. Ils doivent donc compter quelque part dans la dotation de ma commune. Quand ils partent le weekend et qu'ils vont faire leur lessive chez papa et maman... » C'est ainsi que certains étudiants comptent double. Au-delà de 25 ans, peu importe qu'ils nous disent qu'ils restent chez papa et maman, les « Tanguy », on leur dit « tu comptes là où tu fais tes études ». Par conséquent, certaines personnes comptent double à un moment de leur vie. Il faut le savoir. Sur les 15-20 ans, pour répondre à votre question, oui, il y a souvent aussi des élèves internes. Nous avons ainsi des flux de personnes qui habitent dans des territoires peut-être moins urbains, qui viennent à Besançon et qui font grossir l'attractivité de la ville. Si vous reprenez les graphiques, ce ne sont pas des hordes de jeunes qui envahissent Besançon, bien au contraire, mais cela commence relativement tôt.

Quant à la croissance démographique du vieillissement de la population, je caricature un peu, mais d'une manière générale, les territoires avoisinant la ville centre sont souvent plus âgés. Je m'explique. Encore une fois, je vais prendre une minute de votre temps. C'est un problème de cycle de vie. Je vais caricaturer un peu, mais c'est pour mieux faire comprendre. Vous faites vos études à Besançon. C'est très bien, il y a des bars, des copains, etc. Ensuite, vous vous mettez en couple, vous vous installez, vous êtes actifs, vous commencez à être inséré sur le marché du travail, vous avez des revenus un peu plus élevés. Arrive l'âge de 30 ans, vous faites des enfants, et le logement est trop petit. Que faites-vous ? Vous vous installez dans la première couronne ou dans la deuxième. C'est ce que l'on appelle les phénomènes de « périurbanisation ». Souvent, les premières et deuxièmes couronnes des pôles centre sont plus âgées que les centres-villes, parce qu'en centre-ville, vous allez trouver des étudiants, alors qu'en première, deuxième, voire troisième couronne, vous avez une population plus âgée.

Pour répondre à votre question, si je devais regarder les phénomènes de vieillissement, il serait très probable que le taux de croissance du nombre de personnes âgées soit beaucoup plus rapide dans les territoires périurbains qu'en centre-ville, parce qu'en centre-ville, on a un turn-over des jeunes. Encore une fois, je caricature, mais une fois que l'on est installé et que l'on a son petit pavillon, on a des populations plus âgées plus nombreuses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Il est vrai que l'on peut faire dire des choses différentes aux chiffres selon la façon de les prendre, mais en tout cas, c'est toujours passionnant. Je vois qu'il y a une question de Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Je n'ai pas voulu intervenir, parce que ce n'était pas vraiment une question. Les membres du SCoT sont habitués à mon discours. On voit bien l'importance de l'aménagement du territoire. Je crois qu'il faut que l'on en ait vraiment conscience. Certains chiffres sont intéressants. On voit effectivement que l'on a perdu des industries, que l'on a moins d'emplois industriels. Si l'on veut des emplois industriels, nous devons avoir la capacité d'accueillir des entreprises. Nous avons donc vraiment des efforts à faire de ce point de vue, nous devons y être attentifs, et derrière, nous devons offrir les logements qui correspondent aux besoins. Je reviens sur le vieillissement moyen de la population. Lorsque l'on crée des entreprises, lorsque l'on a des entreprises sur le territoire, on a aussi ce phénomène de rajeunissement de la population. En effet, en général, ceux qui viennent pour trouver de l'emploi sont plus jeunes. Je crois que nous devons vraiment avoir en tête ces éléments et avoir cette volonté de trouver de solution. Anne VIGNOT l'a dit lors des Assises. Notre territoire doit être attractif. Pour qu'il le soit, nous devons ensemble avoir cette volonté et agir pour notre territoire. C'est dans toutes les directions et dans toutes nos compétences.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. COUDRY.- J'ai une question. Vous avez montré que les étudiants étaient le principal facteur d'attractivité du Grand Besançon. Est-ce propre aux villes et aux agglomérations de la même strate, ou est-ce une spécificité bisontine ou grand-bisontine ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe LIME souhaite aussi poser une question.

M. LIME.- J'ai deux questions. Premièrement, comment comptabilisez-vous les militaires ? J'ai entendu parler d'un double compte.

Deuxièmement, sur le phénomène du nombre de logements qui augmente par rapport à la population, ne va-t-il pas y avoir un plafond à un moment donné ? On voit bien le phénomène depuis 20 ans, et vous l'avez dit. Sentez-vous une atténuation, une augmentation ? Pour nous c'est un élément important quant au nombre de logements que nous devons créer en fonction non pas uniquement de l'évolution de la population, mais cette évolution est extrêmement conséquente pour nous en termes d'analyse et de prospective. Nous savons qu'aujourd'hui, quand on veut construire des logements, 5 et 10 ans, voire 15 ans se passent entre la décision de construire et la fin de la construction des lotissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que ce soit la dernière série de questions pour que l'on puisse vous libérer. Je vous donne la parole pour apporter des éléments de réponse.

M. KAUFFMANN.- Merci, Madame la Présidente. Sur les étudiants, oui, plutôt plus quand ils sont jeunes. Il y a un phénomène qu'il faut bien comprendre pour Besançon. Il y a un problème de concurrence. En effet, dans certaines villes, il y a un problème de concurrence ou de non-concurrence des pôles universitaires. Si je prends l'exemple de Toulouse, cela attire énormément, parce qu'il n'y a pas de grande ville à proximité. Besançon est un peu dans cette situation, puisqu'elle attire plus et de plus loin. C'est surtout le cas pour les jeunes étudiants. Pour les étudiants plus âgés, comme on l'a montré dans l'étude, les étudiants restent moins, c'est-à-dire qu'ils ne poursuivent pas leurs études, ou une fois qu'ils ont fait des cycles courts d'études, ils ne restent pas à Besançon pour travailler. Il y a donc vraiment des questions à se poser sur l'adéquation notamment entre les offres de formation et les emplois. Il y a de nombreuses autres questions derrière, mais je ne vais pas entrer dans le détail.

Pour les militaires, c'est comme tout un chacun. On les recense et on leur demande quel est leur statut. Si la personne nous dit qu'elle est adjudant-chef à la base aérienne de Tartempion, on va la compter comme militaire. Lorsque l'on fait la somme du nombre de militaires que l'on détecte par le recensement et qu'on le compare avec les fichiers du ministère de la Défense, on en a moins, c'est-à-dire que certains militaires n'assument pas leur statut de militaire. Je ne sais pas ce qu'il faut comprendre. Cependant, le recensement est vraiment du déclaratif.

Quant au taux moyen de personnes par logement, je ne vais pas vous raconter ma vie, mais j'ai été dans plusieurs régions. J'ai vu des communes où le nombre moyen de personnes par logement était à 1,4, c'est-à-dire que sur 100 logements occupés, on était à 1,4. Aujourd'hui, sur le Grand Besançon, on est encore à 2. Si je prenais le cœur de Besançon dans certains quartiers, je suis sûr que l'on serait à 1,2 ou 1,3, puisque l'on a de nombreuses résidences universitaires, de logements de personnes seules ou de personnes âgées. Aujourd'hui, il y a une asymptote. On ne descendra jamais en dessous de 1. Nous sommes exactement à 2,07 pour le Grand Besançon. C'est un chiffre encore relativement élevé. Pour caricaturer, c'est moins que dans les Hauts-de-France, mais c'est plus que dans le Grand Est et plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour cet éclairage à travers des chiffres. Merci aussi d'avoir accepté cet exercice un peu particulier consistant à être en face de tant d'élus de notre Grand Besançon. Merci encore.

M. KAUFFMANN.- Merci beaucoup. Bonne soirée.

Applaudissements. Bertrand KAUFFMANN quitte la séance.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 28/06/2021
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer la séance dès à présent. Je voulais commencer par un certain nombre d'éléments. Je vous précise que le diaporama sera mis à disposition.

Bien sûr, je voulais commencer par accueillir deux nouveaux conseillers communautaires qui vont bientôt siéger officiellement pour la première fois au sein de cette assemblée. Il s'agit de Madame Karine DENIS-LAMIT (élue de la Ville de Besançon) que je crois avoir vue, et de Monsieur Anthony NAPPEZ (élu à la commune des Auxons). Bienvenue à vous. Je voulais aussi profiter de cette instance pour rendre hommage à Pierre GAINET pour son départ. Il a été un élément important de la cohésion de notre Conseil et notre élément très important pour le travail à faire, pour répondre aux questions des élus, pour mettre en lien les élus, les services, les partenaires, pour assurer les agendas, les visites sur les secteurs, pour gérer les incompréhensions, voire les conflits qui ont pu naître. C'est normal, nous sommes aussi dans des relations qui amènent parfois des incompréhensions, donc des colères. Son métier n'est donc pas simple. Il est même très difficile. Je tenais à le dire et à faire ce remerciement au nom de l'ensemble de l'assemblée. Je vous remets un petit cadeau de la part de tout le monde.

M. GAINET.- Merci à vous.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est précieux d'avoir des personnes qui savent faire le lien, qui savent travailler à toute heure du jour et des weekends, ce qu'il faut rappeler, parce que cette relation était garantie. D'un seul coup, je fais peur à Pierre-Alain THIEBAUT qui va remplacer Pierre GAINET. Au fur et à mesure qu'on lui dit combien ce travail est magnifique, mais très complexe et parfois tendu, on essaie de ne pas lui faire peur pour qu'il reste.

S'adressant M. THIEBAUT. Merci, Pierre-Alain, et bienvenue.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En préambule, je souhaite que nous rendions hommage en cette enceinte à Monsieur Moussa DIENG, ambulancier tué le 28 août dernier. Il a été tué par celui-là même à qui il était allé porter secours avec son collègue. D'abord, je souhaite, au nom de l'ensemble des élus du Conseil Communautaire, renouveler notre soutien à la famille, ainsi qu'à toute une communauté professionnelle bouleversée par ce drame, et en particulier les équipes de Jussieu Secours Besançon. Les ambulanciers font partie de ces professions de notre système de santé qui sont restées trop longtemps invisibles. Malheureusement, il aura fallu un drame comme celui-ci pour révéler, faire savoir, faire entendre l'importance de leur métier et les situations difficiles auxquelles ils sont confrontés. Ces femmes et ces hommes participent à la chaîne de soins et de solidarité. Ils exercent un métier difficile, essentiel, mais difficile, et méritent toute notre estime et notre attention. Il importe de ne pas oublier le rôle des aidants, des aidants du quotidien et non seulement lors de circonstances dramatiques.

Rendre hommage à Moussa DIENG implique de s'interroger, bien sûr, au-delà du drame personnel, sur l'indispensable accompagnement des personnes qui souffrent de troubles psychiatriques. La santé mentale doit être une préoccupation majeure de notre société, particulièrement dans le contexte sanitaire, mais pas seulement, que nous traversons, que nous traverserons sans doute et qui a révélé de nouvelles fragilités dans toutes les catégories de la population sans exception. Je le dis d'autant plus que cette semaine, nous sommes sur la 32^e édition des Semaines d'information autour de la thématique « santé mentale et respect des droits » qui se terminent le 17 octobre prochain. On voit combien cette situation s'est invitée de façon forte dans nos préoccupations actuelles. On sent que nous devons y mettre sans doute plus d'attention et organiser beaucoup plus ce soin, car il est important, essentiel et il peut amener à des drames, autant pour ceux qui sont atteints de problèmes de santé mentale que pour les personnes environnantes.

Je vous propose de respecter une minute de silence en hommage à cette personne.

Une minute de silence est respectée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Si je reviens sur les éléments qui vous ont été présentés par Monsieur KAUFFMANN et si je reprends l'actualité dans laquelle nous nous trouvons, il est bien évident que nous devons travailler à accroître le rayonnement de notre territoire. Nous avons des témoignages tous les jours – et vous en avez tous

autant que moi – de personnes qui, en arrivant sur notre territoire, découvrent que ce territoire est magnifique. Les gens sont contents et heureux de voir la qualité du paysage, la qualité de nos villes, mais la qualité de l'accueil ressort aussi beaucoup. Je veux aussi parler de la qualité des personnes qui y vivent.

Je prends comme exemple de message celui d'une artiste qui expose en ce moment à l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts) et qui nous disait que lorsqu'elle est arrivée à Besançon et sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, elle a rencontré beaucoup de personnes. Elle est allée voir la forêt, la thématique de son travail tournant autour de la forêt. Elle nous disait qu'elle avait trouvé une caractéristique qui l'étonnait, à savoir la douceur des personnes qui l'avaient accueillie, celles qu'elle avait rencontrées, celles avec qui elle avait discuté. Je tiens à le dire, parce que souvent, on se dit que tout va mal, que les choses sont difficiles, que notre territoire a des choses à travailler. Pour autant, il faut se rappeler que le problème essentiel est qu'ils viennent jusqu'à nous, parce que lorsqu'ils sont là, ils sont conquis.

Je tenais à le dire, parce que lorsque je suis allée à Lausanne, lorsque nous sommes allés travailler sur les échanges, sur la question de la culture et de la durabilité à Lausanne, nous avons aussi bien sûr discuter de ces relations. Nous sommes aussi plusieurs à avoir participé à l'assemblée générale de la Mission opérationnelle transfrontalière à Morteau le 21 septembre dernier, parce que nous avons un territoire qui vit aussi ces flux et cette dynamique avec nos amis voisins, nos amis suisses avec qui les relations ne sont pas toutes simples – nous en parlions à l'occasion du pôle métropolitain –, mais pour autant, il y a une interaction très forte. D'où l'importance de l'avenir des différentes lignes qui nous lient. Ce sont bien sûr les lignes routières, mais aussi les lignes ferroviaires. Par exemple, la ligne des Horlogers pourrait constituer pour les Suisses une armature importante qui permettrait de pallier les saturations sur la frontière. Nous savons qu'il y aura un travail très fort sur le passage de la frontière entre Morteau et Le Locle. C'est donc un élément important, et nous y reviendrons, puisque la question de cette ligne fera sans doute l'objet d'une discussion, mais j'en reparlerai à la fin de mon propos liminaire.

Je veux revenir aussi sur des éléments qui me semblent essentiels et qui montrent que nous sommes sur un territoire qui sait travailler avec d'autres territoires. Les alliances nous caractérisent. Par exemple, de façon très concrète, il existe une alliance importante, que Marie ZEHAFF a présentée hier à la presse. Je veux parler de l'achat groupé de rames de tramway avec Brest et Toulouse pour officialiser, à l'occasion des Rencontres Nationales du Transport Public de Toulouse le 28 septembre, ce groupement d'achat que nous espérons voir déboucher sur un travail, une acquisition avec bien sûr une optimisation des coûts due au fait de cette capacité de mutualiser. Il est important de le dire, parce que c'est savoir travailler en intelligence avec d'autres territoires et même d'ailleurs, changer parfois notre propre timing pour pouvoir répondre ensemble à ces commandes. Ce sont deux exemples de collaborations, mais il en existe de nombreux autres que vous connaissez tous, et je suis sûre que vous auriez beaucoup de choses à dire dans ces collaborations que nous savons et que nous devons continuer à développer. En tout cas, notre territoire a tout à y gagner. Il est donc important de le faire.

Une autre approche de notre territoire concerne, dans notre projet de territoire, la question de la cohésion. Nous avons décidé de travailler à cette cohésion d'une certaine manière et sur une thématique particulière, celle de la Cité de l'Emploi, par exemple. Nicolas BODIN a présenté ce dossier hier justement, et il vous présentera, notamment concernant les raisons de cette Cité de l'Emploi, ce que cela implique de renforcer les collaborations sur les champs de l'insertion et de l'emploi, étant donné l'inadéquation dans laquelle nous nous trouvons paradoxalement, entre, d'un côté, un besoin de l'ensemble du monde de l'entreprise, de l'administration, de tous les milieux d'activités, de salariés, d'agents, et de l'autre, d'autres personnes éloignées du travail pour de nombreuses raisons. Il est donc urgent et nécessaire que nous ayons la capacité de recréer du lien et de le retravailler. Nicolas vous présentera ce document et cette démarche tout à l'heure pour pouvoir vous expliquer dans quelle dynamique nous nous trouvons. Il faut également bien sûr parler de cette effervescence de notre territoire. Je vais me tourner non seulement vers les agents de nos collectivités, les agents sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour porter des projets dynamiques, forts.

Nous voyons qu'ils ont réussi à réunir de nombreuses personnes, mais aussi tout le tissu associatif qui caractérise notre territoire, et bien sûr tous les professionnels de la culture et du sport, parce que c'est bien un foisonnement d'initiatives et de coopérations que nous retrouvons dans l'ensemble de notre Grand Besançon, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales. Un des autres atouts que les gens

découvrent lorsqu'ils viennent s'installer à Besançon est bien ce foisonnement. C'est exprimé très fortement à travers l'activité autour des Livres dans la Boucle, les Mardis des Rives, les festivals Grandes Heures Nature, la Foire aux Saveurs d'automne, dont la 30^e édition a rassemblé 13 000 visiteurs samedi, venus découvrir les produits du territoire et plus de 140 exposants. Ce sont aussi des actions comme le festival du Bitume et des Plumes qui a aussi rassemblé plus de 8 000 personnes, et le Grand 8 à venir.

En termes d'événements scientifiques, nous aurons ce weekend (les 9 et 10 octobre) la Fête de la Science. Nous avons eu aussi Hacking Health, temps particulier que vous connaissez peut-être. Ce moment permet, en 48 heures, notamment à des équipes d'étudiants, de faire des présentations. Il a réuni 400 personnes qui ont participé à cette 5^e édition, consistant à voir comment innover dans la santé, et du coup, faire des propositions en fonction de leurs connaissances et de leurs savoirs. Nous voyons sortir de ces propositions des projets qui émergent et qui peuvent aboutir, soit à une activité professionnelle, soit à une invention, jusqu'à un brevet parfois. Il est donc essentiel de voir cette émergence et cette vitalité dans laquelle nous nous trouvons. Ce n'est pas rien, 400 personnes. C'est un beau succès.

Nous passons aux événements sportifs, notamment celui d'hier, mais il y en a d'autres. Nous avons de jeunes pépites, notamment un cycliste magique. Romain GRÉGOIRE qui était avec nous hier dans le stade, regardant le match de notre équipe de France féminine de hand-ball face à la République tchèque. Elles ont bien montré combien elles sont très fortes, très vives, très actives, très défenseuses. C'était vraiment magnifique. Elles constituent une équipe championne olympique. Dans cette équipe, nous avons bien sûr des pépites bisontines, et nous devons être fiers de tout cela. Je pourrais énumérer d'autres événements sportifs, mais je m'arrête là.

En revanche, je reviendrai sur une autre dimension. Vous avez bien sûr l'Octobre rose. Nous soutenons la démarche. Plusieurs manifestations ont démarré le weekend dernier pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, mais pas seulement. Je souhaite rappeler l'importance du dépistage. Les Boucles roses ont rassemblé 1 200 participants au fort de Bregille à Besançon. Les inscriptions étaient bloquées à 1 200, mais les organisateurs ne s'attendaient pas à avoir autant de personnes, ce qu'il faut signaler. Cela démontre une vraie solidarité, et c'est ce qui caractérise aussi notre territoire.

Un autre élément caractérise notre territoire et prouve que l'on y trouve des personnes de grande qualité. Je veux parler du don du sang. Quand on rencontre l'EFS (Établissement Français du Sang), ils nous disent combien le Doubs est un territoire particulièrement généreux. Nous sommes un des départements les plus généreux, un territoire bisontin très généreux en matière de don du sang. J'en profite d'ailleurs pour faire un appel, parce qu'en réalité, derrière cette générosité et ces remerciements, il y a aussi un appel pour que nous relançons l'appel aux dons. Nous sommes dans une période de pénurie de ressource comme jamais ils n'ont vécu. Nous avons donc besoin de chacun d'entre nous, là où nous sommes, dans nos équipes, dans nos entreprises, dans nos associations, dans nos vies quotidiennes. Nous devons rappeler à chacun qu'il est nécessaire, important et urgent d'aller donner du sang, parce que c'est vital. En effet, nous sommes dans une période qui en a besoin. Vous savez que le milieu hospitalier a relancé fortement son activité. Les besoins sont donc d'autant plus importants au moment où l'on a un vrai déficit. Je tenais aussi à faire cet appel ce soir.

Je voudrais venir sur un point d'information. Nous sommes à la rentrée. Nous savons que cette rentrée a un caractère particulier, puisque c'est le moment où le préfet de Région, après le renouvellement du Conseil Régional, doit reprendre le travail sur le CPER (Contrat Plan État-Région). Vous savez que ce contrat est essentiel, puisqu'il est une source de discussions, de priorisations des différents projets que nous souhaitons voir émerger sur nos territoires. Nous sollicitons des moyens les uns et les autres pour demander justement ce soutien dans ces projets structurants auprès de l'État et de la Région. Un certain nombre de rencontres ont déjà eu lieu, parfois par téléphone, parfois en présentiel, parfois sur le quai de la gare quand l'État vient aussi fêter le plan de Relance. Ce sont aussi parfois des rencontres très formelles pour demander où nous en sommes. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on nous avait dit « on attend les élections régionales, et quand les équipes seront constituées, dès les mois d'été, nous nous rencontrerons pour travailler à ce Contrat de Plan État-Région ».

Je le dis, parce que bien évidemment, cette demande vient de tous les territoires. J'étais au Bureau de France Urbaine il y a deux jours. Les demandes émergent de partout. Nous étions à Nantes pour l'Assemblée Générale de France Urbaine. Nous avons rencontré le Premier ministre Monsieur CASTEX

qui est venu nous dire justement où ils en étaient dans cette démarche CPER et nous rappeler un certain nombre d'éléments. Les discussions en cours doivent nous amener à rencontrer l'État et la Région avec les trois EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) que sont Belfort/Montbéliard, Besançon/Grand Besançon et Dijon/Grand Dijon, pour nous exposer là où ils en sont des demandes issues des territoires qu'ils ont collectées et pour nous montrer comment ils les ont priorisées dans le projet CPER.

Je vais vous parler de deux aspects du CPER. Il y a bien sûr la fin de l'ancien CPER et le travail du nouveau CPER. Dans ce nouveau CPER, il est question en priorité de l'enseignement supérieur et de la recherche, parce que nous savons tous que pour ces territoires, pour notre région Bourgogne-Franche-Comté – et nous venons de le voir avec l'INSEE –, c'est essentiel et il est important que nous investissions fortement sur notre politique d'enseignement supérieur et de recherche sur notre territoire. C'est donc essentiellement sur ces éléments que nous sommes en discussion. Ils viennent compléter le travail en cours. Benoît VUILLEMIN fera un point tout à l'heure en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans ce qui se fait en ce moment. Du coup, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer quels éléments forts pourraient ressortir de ces discussions. Dans ces discussions est intégrée la Grande Bibliothèque, bien sûr. Vous vous souvenez que dans le montage financier, il restait une part importante pour la BU de la part de l'Université de Franche-Comté. C'est donc une demande importante pour nous assurer de la consolidation du projet. A priori, nous devrions obtenir les volumes que nous attendions, soit environ 7 M€.

Je reviens ensuite sur d'autres aspects que pour l'instant nous avons identifiés quant à ce nouveau CPER. Nous avons le volet « culture ». On nous a expliqué que ce volet avait été identifié de façon très anticipée pour un projet culturel de Saône-et-Loire. Il s'agit du Musée Rolin à Autun qui capte la grande majorité des projets culturels. Il restera quelques éléments très succincts. Ils nous ont bien spécifié que la culture pourrait être mobilisée encore, mais dans un volet plutôt de droit commun que dans celui du CPER.

Sur le volet « contractualisation, contrat de territoire », un travail va être réalisé, consistant à dire que pour l'instant tout est en train d'être travaillé, il n'y a pas encore de lignes directrices définies complètement par l'État, si ce n'est celle signée en février dernier consistant en un accord anticipant le volet contractuel territorial. L'ensemble de nos demandes de projets de territoire ont été reçues. Pour l'instant, ce volet est encore en discussion. Ils nous ont dit que pour l'instant, la priorité était de voir se terminer ce qui restait de l'ancien CPER, donc celui qui court encore aujourd'hui. Je reviendrai donc sur cet ancien CPER ; vous verrez qu'il y a un lien direct.

Le troisième volet, qui a toujours été important, concerne la mobilité. On nous disait en février que ce volet « mobilité » allait faire l'objet d'un avenant. Aujourd'hui, de la bouche du préfet de région, aucune ligne directrice n'a été exprimée par le niveau national. Nous sommes donc tous en attente de voir comment ce volet « mobilité » sera traité. Pour l'instant, nous n'avons pas de visibilité particulière tant sur le volet territorial que sur le volet « mobilité », mais nous y travaillons. La seule inquiétude que j'ai est qu'il nous avait été annoncé que cela pourrait se discuter, et peut-être se signer au mois d'octobre. Nous y sommes déjà. La question est donc de savoir comment les choses vont se faire. Nous devons avoir une réunion, mais elle a déjà été reportée. Je ne peux donc pas vous en dire plus pour l'instant.

Je reviens au volet « mobilité ». On nous a dit que pour l'instant, il y avait l'ancien CPER dans lequel il y avait une inscription des études et de l'accompagnement de la RN 57, par exemple, l'enseignement traité à 8 M€. Une délibération du Conseil Régional précédent les élections envisageait que l'on puisse plutôt mobiliser 4 M€ dans le cadre de cet ancien CPER.

Nous sommes donc pour l'instant sur ces volumes, ce qui ne nous empêche pas évidemment de travailler, d'en discuter avec eux, de savoir comment nous mettre en ordre de marche pour savoir comment aborder certaines questions que nous avons souhaité poser. Dernièrement, nous avons envoyé un courrier aux principaux acteurs que sont l'État, la Région et le Département, puisque nous avons souhaité aussi solliciter les Départements pour faire cette demande.

Je reviens sur la ligne des Horlogers. Certains d'entre vous m'ont déjà peut-être entendu dire que nous espérons que cette ligne s'ouvrira complètement en fin d'année ou au début de l'année prochaine. Nous souhaitons discuter avec la Région et l'État le fait d'avoir des moyens pour mettre des trains sur la ligne. En effet, des moyens ont été mis sur la ligne des Horlogers pour assurer la sécurisation de cette ligne.

Le problème est qu'elle se dégradait fortement. C'est donc ce qui se fait. En revanche, nous n'avions pas du tout d'assurance qu'il y ait plus de fréquence et plus de trains sur cette ligne. Or nous voyons bien que nous en avons besoin. Nous avons rencontré d'autres collectivités également dans l'attente de trains sur cette ligne. J'aime à le dire sur le ton de la blague, même si ce n'est pas un humour forcément très drôle, mais quand même, j'aime bien le dire. À Besançon, quand on prend le train pour la Suisse, c'est pour aller boire l'apéritif au Locle vers 11h ou 11h30, parce qu'aucun train n'arrive avant cette heure-là sur le territoire suisse, ce qui veut dire qu'il ne peut nullement correspondre à un besoin que nous avons depuis Besançon pour répondre non seulement à ces besoins domicile/travail, mais aussi à d'autres points.

Je le dis d'autant plus que lorsque nous étions à Lausanne, il a été dit par le ministre de la Culture que lorsqu'ils ont discuté au niveau des cantons, ils ont identifié plus de 300 000 emplois qui pourraient manquer assez rapidement en Suisse dans les prochaines années. Nous regardions tout à l'heure notre pyramide des âges. La leur est aussi très âgée, ce qui montre aussi qu'ils sont en tension dans le renouvellement de l'emploi. Cela signifie qu'ils vont être demandeurs. Ils regardent donc aussi toute leur politique, leurs rapports avec les autres pays autour d'eux, et pas uniquement la France, pour voir un peu comment ils peuvent travailler pour garantir leurs propres emplois, ce qui veut dire que nous devons réfléchir à la façon d'y travailler.

Nous n'ouvrons pas le débat maintenant, mais nous l'ouvrirons à d'autres endroits. Je pense que la question qui se posera sera la suivante : comment gérer ces liaisons franco-suisse ? Avec quels moyens ? Quels outils ? Que ce soient les routes, les réseaux ferroviaires. Nous n'allons pas aller au travail en avion ni en bateau. Je ne vois donc pas d'autres axes. Du coup, nous avons ces deux équipements qui nous préoccupent. Ce sont pour nous des éléments importants. Je le dis d'autant plus tranquillement que certains verront si l'on consolide ces axes plutôt pour emmener des personnes formées vers la Suisse et alimenter l'activité économique suisse. Dans le même temps, quand on voit les éléments de l'INSEE, on voit que par exemple, près de la frontière suisse, c'était la frontière la plus dynamique en termes de population, parce qu'elles se concentrent. L'idée serait peut-être que les choses se reconcentrent et s'amplifient peut-être aussi tout le long de cet axe qui pourrait nous alimenter.

Dans le même temps, nous devons avoir la capacité nous-mêmes d'attirer des gens sur notre territoire pour avoir suffisamment de personnes pour alimenter nos activités, nos entreprises, etc. Nous sommes donc dans de grands paradoxes. Nous ne sommes pas dans la situation la plus simple. Nous avons rencontré les élus de Metz qui sont proches du Luxembourg et qui vivent des phénomènes encore plus amplifiés que ceux de Franche-Comté. C'est donc bien compliqué pour eux. Du coup, nous avons beaucoup de choses à apprendre justement lorsque l'on va dans ces assemblées réunissant toutes ces collectivités qui sont sur des dynamiques transfrontalières. Je trouvais important au moment de la rentrée de vous donner un certain nombre d'éléments qui me semblaient essentiels pour la compréhension de là où nous en sommes. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. GUYEN.- Je vous remercie. Mesdames, messieurs, chers collègues, comme je l'avais annoncé lors de la réunion du Conseil Communautaire du 28 juin 2021, je reviens vers vous pour vous faire un point d'avancement du projet RN 57 Beure/Micropolis, et également pour partager un certain nombre d'informations. La Présidente en a déjà donné, mais je vais les rappeler. Fin août, après avoir remis notre avis à la consultation interservice sur le projet d'avancement du contournement ouest de Besançon, nous sommes en attente du retour d'analyse de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), des commentaires et des contributions des autres collectivités consultées. Aujourd'hui se profilent les discussions sur les financements, notamment ceux du futur CPER 2023-2027. Par ailleurs, nous entendons les retours des ministères concernant les projets déposés dans notre région comme quoi certains seraient plus privilégiés que le nôtre, parce que moins portés politiquement. Ces projets concernent la déviation d'Auxerre pour 100 M€, la mise à 2x2 voies de la section Vesoul/Lure pour 150 M€ et l'aménagement d'une troisième voie sur le contournement de Pontarlier pour 100 M€.

En ce qui nous intéresse, je rappelle qu'il s'agit de terminer un chantier de 3 800 m, débuté en 2000. Je rappelle également que notre projet était inscrit au CPER de la Franche-Comté 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 pour une enveloppe de 8 M€, réduite en 2020 à 4 M€ pour les études. Contrairement à certains bruits, le CPER, qui sera clos fin octobre, concerne les discussions entre l'État et les Régions, parce que j'entends dire que l'on n'a encore pas discuté les financements que l'on doit déjà être hors

budget. En revanche, s'agissant de notre projet et de notre volet dans les discussions, ce volet « mobilité » sera discuté dans le cadre du CPER 2023-2027 dans le courant de l'année 2023. D'ici là, nous devons continuer à être vigilants et à porter politiquement notre projet. Il l'est déjà – je le rappelle et je m'en suis fait l'écho – par les délibérations prises en juin 2021, par le Grand Besançon Métropole, mais également par la Ville. Il n'empêche que nous devons être attentifs à toutes les manœuvres qui se dessinent.

Aujourd'hui, nous avons cosigné avec la Présidente un courrier proposant une rencontre avec les présidentes de la Région et du Département. À l'issue de ces rencontres, je souhaite que nous ayons rapidement une table ronde des financeurs afin de fixer les participations des uns et des autres – je rappelle que notre participation est fixée à 25 % – que sont l'État, la Région, le Département, GBM et peut-être d'autres comme certains nous le soufflent d'aller beaucoup plus loin. Tels sont les éléments, dont j'ai souhaité vous faire part ce soir dans le cadre de ces informations et de ces retours que j'ai souhaité vous donner. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai une demande de Ludovic FAGAUT et une de Patrick AYACHE.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, dans un premier temps, nous souhaitons partager avec vous aussi l'hommage que vous avez évoqué à Moussa DIENG, mais je pense qu'il ne faut pas non plus oublier le Lieutenant BLASCO tombé au Mali dernièrement et qui a été honoré aux Invalides.

Madame la Présidente, chers collègues, en ce premier Conseil Communautaire de rentrée, je tenais à souhaiter une bonne année de débat avec des dossiers majeurs qui s'annoncent à notre assemblée, et sans être exhaustifs, nous pouvons citer le schéma des mobilités, l'opération Grande Bibliothèque Synergie Campus, mais aussi et surtout le dossier de la RN 57 avec le portage politique incontournable, dont vient faire l'écho Yves GUYEN, et qui s'impose, bien sûr, aux dossiers par vos soins, notamment au niveau du CPER, mais aussi au niveau ministériel, puisqu'il me semble primordial de défendre ce projet d'intérêt communautaire au plus haut sommet de l'État. Ce que vous venez d'évoquer, parce que la RN 57 n'a pas l'air de faire partie des premières discussions informelles ou formelles que vous avez pu avoir jusqu'à aujourd'hui, m'inquiète un peu. Nous vous encourageons donc à mettre toute l'énergie nécessaire dans ce dossier, car sans ce portage politique fort, nous risquons des déconvenues.

Dans les projets à venir, il ne faut pas oublier non plus le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) de Planoise, les grands schémas de planification avec le SCoT notamment, la base d'Osselle et son aménagement, et bien sûr, d'autres éléments. Sur un des sujets majeurs cités précédemment, pourriez-vous apporter des éléments à l'article de presse intitulé « grande bibliothèque : elle n'a pas encore débuté que le projet pourrait déjà déraiser » ? Cela veut-il dire que les contraintes hydriques du site amènent à repenser le projet ? Où en sommes-nous financièrement, ainsi qu'en termes de calendrier ?

Enfin, et pour ne pas être trop long dans cette introduction, je ne suis pas le seul à avoir été surpris de voir, par le biais des réseaux sociaux, dans cette publication du 2 septembre dernier, que le projet de territoire était en cours d'actualisation et que vous attendiez des propositions sur une plateforme. Si je ne mets pas en cause les bilans intermédiaires nécessaires, les évaluations de nos politiques publiques incontournables, bien au contraire, je reste quand même et cependant interrogatif sur cette façon de procéder et sur l'intention de remettre en question ce projet de territoire. N'est-ce d'ailleurs pas une remise en question ? Vous conviendrez qu'après cette première année de débats communautaires, nous pouvons être dubitatifs sur les intentions, surtout lorsque vous évoquez, lors des dernières Assises communautaires, au détour d'une question anodine, que Grand Besançon Métropole, c'est Besançon. Les élus présents ont apprécié. Un projet de territoire d'une envergure telle que celui-ci, que nous avons voté tous unanimement le 29 juin 2018, demande du temps dans son lancement, d'autant plus qu'en date du Conseil Communautaire du 7 novembre 2019, nous avons abordé dans le cadre du bilan évolutif du projet de territoire, les bases méthodologiques présentant la façon dont les 14 projets et les 90 actions évoluaient dans leur mise en œuvre.

En conséquence, sembler vouloir rediscuter et remettre en cause le projet de cette manière m'a interpellé. Vous en conviendrez, ce projet global, majeur dans le développement structurel de Grand Besançon Métropole, mérite de lui donner du temps dans sa phase de lancement, surtout après une année 2020 largement tronquée par la crise que nous connaissons.

Enfin, pour conclure, je tiens à faire part de mon interrogation la plus profonde de ne voir aucun dossier majeur de Grand Besançon Métropole dans les 162 lauréats de l'appel à projets d'État sur les transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux, sauf le pôle multimodal de Saint-Vit qui va toucher 140 000 €, soit 0,015 % des 900 M€ dédiés à cet appel à projets où nous avons 95 collectivités concernées, 25 nouvelles lignes de tram, 74 lignes de bus à haut niveau de service et 64 pôles d'échanges multimodaux. Alors que Brest Métropole va avoir 20 M€ pour une ligne de tram et une ligne de bus à haut niveau de service, 31 M€ pour le Grand Nancy, 40 M€ pour Lille Métropole avec une nouvelle ligne de tram, 26 M€ pour Clermont-Ferrand, et j'en passe, faut-il croire que nous avons manqué quelque chose ? Avez-vous des éléments à ce sujet à nous fournir ? Puisqu'il s'agit quand même d'une enveloppe de 900 M€. Merci pour les retours que vous pourrez effectuer. Je vous souhaite une nouvelle fois une bonne rentrée communautaire à toutes et tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je donne quand même la parole à Patrick AYACHE, et je reviendrai sur ce qui vient d'être dit.

M. AYACHE.- Merci beaucoup. Je ne m'attendais pas du tout à ce que ce sujet soit évoqué, mais c'est une bonne chose, puisqu'il est effectivement extrêmement important pour notre agglomération. Je vais prendre ma casquette d'élu régional pour quelques instants. Je n'ai plus la responsabilité du CPER, c'est mon collègue Éric HOULLEY qui l'a, mais je voudrais répondre ou confirmer, et peut-être les deux à la fois, les propos de notre Présidente. Tout d'abord, le CPER couvre la période 2021-2027, et non pas 2023-2027. C'est la première chose. Dans cette période longue, un accord-cadre a été signé entre l'État et la Région. Il porte notamment sur les deux premières années du CPER, c'est-à-dire 2021 et 2022. Il s'agit de l'accord de relance que nous avons signé, qui n'est pas rien, je le rappelle, puisqu'à peu près à parts égales entre l'État et la Région, 1,2 Md€ doivent être dépensés sur le territoire régional en deux ans.

À l'intérieur de cette enveloppe, il y a de nombreux projets, et je viens d'ailleurs un peu m'insurger de la remarque que vient de faire mon collègue. Il y a de nombreux projets émanant du Grand Besançon, ce que je tiens à signaler, et ils seront probablement financés dans ce cadre-là. Il y a également les fameux 4 M€, dont parlait notre Présidente, à propos de la RN 57. Ce n'est pas une demande de la Région de passer de 8 à 4 M€, mais c'est une demande du maître d'ouvrage, de l'État. L'État est maître d'ouvrage de ce projet, ce que l'on a tendance à oublier. Il a dit : « pour terminer mes études et pour faire les acquisitions foncières, j'ai besoin de 4 M€ sur cette période ». C'est pour cela qu'il y a ce montant de 4 M€, dont je m'inquiète justement du fait qu'il ne l'ait pas encore vraiment dépensé. Je rappelle que ces crédits de relance sont des crédits qui tombent, puisque comme tout plan de relance, l'idée est de faire bloc dans un délai très court.

Là, mon inquiétude ne s'adresse pas évidemment à la Présidente de notre assemblée, mais elle s'adresse à l'État. Il faut absolument que l'État se mobilise aussi. Je voudrais que ce message passe, parce que j'entends, moi aussi, les mêmes musiques que Ludovic FAGAUT ou que mon voisin et Vice-Président Maire d'École-Valentin. J'entends les mêmes musiques, comme quoi l'État serait capable de dire « s'il n'y a pas un portage politique très fort, nous n'allons pas nous battre pour la RN 57 et nous allons mettre notre argent ailleurs ». Le sujet étant sur la table, il me semble qu'il faut une grande mobilisation. J'en appelle d'ailleurs à tous les parlementaires de notre agglomération, à tous les élus, qu'ils soient régionaux ou départementaux, à tous les maires.

On a su le faire dans d'autres cas de figure. Il faut aujourd'hui, c'est vrai, se mobiliser pour arriver à faire en sorte que le contournement estimé à 120 ou 130 M€ – je ne sais plus exactement – soit inscrit au CPER. Mais pour cela, il faut évidemment que, en concurrence avec d'autres projets, on sente cette mobilisation, ce sursaut, ou une forme de volontarisme que peut-être nous ne sentons pas encore suffisamment. J'en profite pour vous faire part d'une grande inquiétude. Tout comme la Présidente ne le sent pas, je ne sens pas l'État très pressé de signer un contrat de plan – en tout cas, j'essaie de le dire avec diplomatie – ou d'y mettre beaucoup de moyens. Comme cela a été dit par les uns et par les autres, on va se trouver à une période où l'État risque de manquer cruellement d'argent.

Je dois vous dire que la plupart des régions de France font la même analyse et envisagent de pousser l'État pour qu'il tienne ses engagements.

S'agissant du volet « mobilité », j'en aurai fini, mais cela donne le contexte avec le plus possible de précisions que je puisse donner de mémoire, le Préfet n'a aucun mandat de négociation. Cela veut dire que l'État n'a pas dit au Préfet : « OK. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, vous pouvez vous positionner sur telle infrastructure, sur telle ligne ferroviaire ». Il n'y a aucun mandat de négociation. Or ce volet « mobilité » devait être techniquement bouclé à la fin de l'année 2021 pour ensuite cheminer et être adopté en 2023. Une grande inquiétude, une nécessité de se mobiliser d'abord nous tous ici au premier chef dans cette assemblée. Certes, cela a été fait dans une délibération, mais il existe peut-être d'autres moyens de le faire. L'initiative prise de solliciter un tour de table des financeurs me paraît être excellente, mais il faut peut-être aller encore plus loin, car il y a effectivement un risque réel. L'État, non pas la Région ou le Grand Besançon, est le maître d'ouvrage. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser, mais l'État ne doit pas nous répondre « vous n'avez pas vraiment envie de ce contournement ; nous n'allons donc pas nous battre à votre place », et nous ne devons pas lui donner d'argument. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien d'accord que dans le cadre du CPER, il y a l'État et la Région. Sur la RN 57, l'État est maître d'ouvrage, mais du coup, il y a la Région. Tu me montreras peut-être le contraire, mais jusqu'à présent, quand j'ai demandé à Marie-Guite DUFAY quelle serait la politique de mobilité, la réponse a été « je n'ai pas de projet routier ». Néanmoins, nous n'étions que quatre dans ce bureau. Pour l'instant, il n'y a pas encore de volet « mobilité » dans le cadre de la négociation de la part de la Région.

M. AYACHE.- La Région est ouverte, je le sais. La Présidente Marie-Guite DUFAY me l'a confirmé. Il n'y a pas du tout d'ambiguïté sur le sujet. Je ne dis pas cela parce que je suis élu régional. C'est juste pour rétablir les choses. L'État gère les contrats de plan. D'ailleurs, je conteste complètement cette logique très ancienne, parce que ce « truc » est une lessiveuse, c'est-à-dire que l'État reprend les crédits qui de toute façon auraient été votés ministère par ministère au fur et à mesure des années, il fabrique un engin qui s'appelle CPER ; ensuite, il décide – ou ne décide pas – de consommer les crédits. Nous voyons bien d'ailleurs que l'on a du mal à consommer les crédits CPER. C'est donc bien vers l'État qu'il faut se tourner. Je n'ai rien contre l'État, mais c'est la réalité. De plus, j'espère que la Région sera sollicitée. Il n'y a aucun doute qu'elle le sera et la lettre qui vient d'être évoquée est certes un peu tardive, mais elle me paraît être une bonne chose. Si la Région est sollicitée, je n'ai aucun doute – je le dis publiquement – quant au soutien que nous apporterons à la réalisation concrète de l'opération du contournement de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Pour les négociations, en général, on se rencontre, on discute, on repose l'ensemble des dossiers. Les réponses que nous avons font que nous revenons, nous retravaillons et nous retournons. À un moment donné, des courriers s'échangent pour assurer que nous avons tous bien compris là où nous en sommes. Ensuite, des démarches sont de plus en plus importantes. Je rejoins Patrick AYACHE sur l'idée de voir le CPER se profiler plutôt pour après les présidentielles. C'est une question. Ce n'est pas la première fois qu'un CPER serait reporté après les présidentielles. Le principe évoqué à l'époque était de dire que ce sont des projets importants qui dépendront aussi de la volonté de l'État qui se sera exprimé en fonction du candidat qui sera retenu. Quelque part, dans ce principe, on peut l'entendre. Cependant, vu nos besoins d'avancer, nous préférierions savoir dès à présent où nous allons dans ce dossier. Du coup, il n'est pas étonnant que 2023 soit annoncée.

J'ai entendu par ailleurs sur l'ensemble des dossiers – et vous vous souvenez lorsque nous avons présenté les analyses budgétaires – que les grandes orientations vont dépendre essentiellement de la loi de finances 2023. En effet, la loi de finances est bouclée pour 2022. Celle qui va être dépendante de la nouvelle présidence sera la loi de finances 2023, et cette dernière montrera les autres orientations. Le CPER sera peut-être bouclé avant, mais cela étant, nous savons que nous allons entrer dans une période où il sera de plus en plus difficile de le faire. Je me trompe peut-être, mais j'ai demandé à France Urbaine si le CPER était traité dans toutes les régions de la même façon, s'ils sont proches de la signature ou non. J'attends les réponses, mais il semblerait qu'il y ait des endroits où finalement, les accords sur le CPER sont plus vite bouclés. Cela étant, les choix n'étaient peut-être pas aussi complexes que le nôtre, je n'en sais rien.

J'attends donc la synthèse de ce travail qui se fait au niveau de France Urbaine pour voir si un traitement homogène se fait sur la France ou si c'est différencié et hétérogène. Voilà les éléments. Cela étant, je suis contente d'entendre dire que tu confirmes bien mes propos. Je répète que dès le départ, nous nous sommes rencontrés pour parler des grands projets. Bien évidemment, la RN 57 a toujours été un

élément sur lequel je suis allée, et à chaque fois, c'est « n'ayant pas directive pour l'instant, on n'en parle pas ». Il faut donc attendre d'avoir les directives du ministère. Je leur ai rappelé l'engagement dans lequel nous étions, puisqu'on m'a demandé comment nous abordions cette question. J'ai rappelé le mandat que vous m'avez donné, et nous en sommes là dans la discussion. En revanche, c'est bien dans toutes les régions qu'il n'y a aucune directive concernant le volet « mobilité ». Nous avons tous la même information par des voies différentes.

S'adressant à M. JASSEY. Michel, voulais-tu prendre la parole ? Je répondrai ensuite à Monsieur FAGAUT. Tu souhaites peut-être apporter un élément de réponse.

M. JASSEY.- Oui. Bonsoir. Je voulais apporter quelques éléments d'information sur l'avancée du dossier concernant la bibliothèque. Il y a un aspect technique et un aspect financier. Sur l'aspect technique, on ne peut pas détacher le projet de la grande bibliothèque du projet de réhabilitation de Saint-Jacques, puisqu'il y a une utilisation d'une partie des bâtiments de Saint-Jacques. Dans le cadre des préétudes faites à Saint-Jacques, je voudrais remonter une nouvelle problématique liée à l'eau, non pas de l'eau qui déborderait du Doubs, mais de l'eau d'infiltration de la nappe phréatique, et c'est déjà arrivé par le passé. Des hydrologues ont été consultés sur cette question. Deux options nous ont été proposées. La première était de dire « tant pis, cela inonde et on fait en sorte d'avoir des matériaux », mais avec une bibliothèque et du papier, ce n'était pas envisageable. La deuxième option était de dire « on prend un risque. Prend-on un risque minimum, ou optimise-t-on le risque ? » Deux cotes nous ont alors été proposées. Une cote a été arrêtée en bureau en début de semaine, elle a été restituée vers la maîtrise d'ouvrage, ce qui leur permet de travailler et d'adapter leur projet au vu de cette nouvelle contrainte hydrique.

Je voudrais souligner la bonne collaboration entre les services techniques – Monsieur PEIGNER me confirmera – et l'architecte qui ont pris en compte ces dimensions et qui travaillent activement sur ces questions. De ce point de vue, pour le moment, nous sommes toujours dans le cadre calendaire fixé, et il n'y a pas de retard sur le programme. C'est un premier point. Quant aux aspects financiers, je crois que la Présidente en a parlé en introduction tout à l'heure. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ne pas que l'on dise après que je n'ai pas été précise, j'ai bien dit que pour l'instant, ils semblaient nous confirmer que dans le CPER, on inscrivait 7 M€. On a bien affirmé, et certains le savent, que c'était bien cette somme que nous voulions voir dans le projet CPER, et non 4,6 M€ comme cela avait été envisagé à un moment donné. Ce sont bien 7 M€ qui sont proposés. C'est une priorité. Je me souviens avoir dit par exemple à Marie-Guite DUFAY que tout le monde était d'accord pour soutenir ce dossier. Nous devons donc rester soudés sur cette ambition et sur ces volumes de financement. Pour l'instant, cela a bien été confirmé, mais le CPER est en cours de discussion et de négociation. J'ajoute cette précision pour ne pas que l'on dise que j'avais promis 7 M€, alors qu'il y en a 6 qui tombent. Je ne suis pas entièrement pilote de cette affaire, mais je suis là juste pour défendre les besoins que nous avons.

S'agissant de la question du projet de territoire, la parole est à Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Je suis extrêmement surprise de cette intervention. Monsieur FAGAUT, vous dites que vous avez découvert l'actualisation du projet de territoire. Je crois qu'il n'y a pas un élu ici qui peut le croire, puisque vous avez tous été conviés à des comités de secteur auxquels vous avez d'ailleurs participé. Je l'ai fait par deux fois pour expliquer toute la méthodologie, bien entendu en collaboration avec mes collègues. Vous avez été conviés à des ateliers d'acteurs auxquels vous avez participé aussi d'ailleurs. Au moins sur un des ateliers, je sais vous avoir vu connecté, ce qui m'a fait plaisir. Je ne pense pas que vous ayez pu découvrir par un article par la suite que l'actualisation avait lieu. Quant à la soirée pour les Assises communautaires, je pense que vous avez eu une réunion un peu sélective, parce que je crois que tout ce que l'on a vraiment dit dans cette soirée, quand on a parlé d'attractivité, on l'a toujours abordée d'un sujet vraiment gagnant-gagnant en disant qu'effectivement, si le cœur de Besançon va bien, si le cœur de la Communauté Urbaine va bien, alors, cela rejaille sur l'ensemble des communes et qu'il en va de même pour tout ce qui pourrait être profitable depuis nos petites communes.

Nous avons cité dans les propos liminaires de la Présidente la réussite de la manifestation, par exemple à Pouilley-Français, dont nous sommes parfaitement heureux. Je crois donc que nous avons fait absolument tout, sauf opposé les communes périphériques, comme nous n'aimons pas forcément les

appelées, mais en tout cas, les communes autour de la ville de Besançon qui forment notre Communauté Urbaine, et je crois que vous êtes seul à vouloir ici instiller cette position.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER souhaite intervenir.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. La remarque que je voulais faire par rapport à tous les propos que j'ai pu entendre est qu'aujourd'hui, toutes nos tergiversations nous seraient préjudiciables. Aujourd'hui, nous allons vraiment être dans la prise de décision et dans une démarche qui serait très offensive en matière de projet et d'investissement. Je salue votre démarche par rapport à ce front commun que vous voulez établir entre la Région, le Département et le Grand Besançon. Il m'apparaît absolument indispensable, et je crois qu'il faut que tout le monde mesure que l'échec sur le projet de la RN 57 ne serait pas celui du Grand Besançon, mais bien un échec collectif, y compris du Département et de la Région si nous n'arrivons pas ensemble à nous mettre d'accord et à faire front commun pour aller chercher ces financements auprès de l'État. Vous avez rappelé aussi que toutes les collectivités étaient dans une démarche d'investissement tous azimuts. Je crois que nous devons aussi prendre ce train-là, et j'appelle à ce que chaque Vice-Président, dans le cadre de sa compétence, accélère aussi ses projets, parce que nous ne devons pas rater le mouvement collectif de toutes ces collectivités, puisque si nous le ratons, nous pénaliserions tout notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT pour une autre intervention.

M. FAGAUT.- Concernant le dossier RN 57, ce que l'on a voulu évoquer et ce qui a été évoqué tout à l'heure par les différents intervenants est que le portage politique, c'est vous, c'est la tête de l'exécutif. Nous derrière, nous vous accompagnerons, et les Vice-Présidents sont là aussi. Yves GUYEN a une délégation que vous avez pu lui octroyer dans le cadre de ce projet, mais aujourd'hui, c'est bien vous, et vous seule, en tant que maître de cet exécutif, dans les rencontres que vous avez au niveau du CPER et avec les différentes collectivités. Je suis ravi de voir qu'enfin, le Département va pouvoir être autour de la table pour échanger sur ce projet, ce qui n'a pas encore été le cas aujourd'hui. Là-dessus, nous sommes bien d'accord.

Ensuite, je ne voudrais pas décevoir Madame BARTHELET, mais vous parlez des comités de secteur. Il me semble que Besançon est un secteur. Quand a-t-il été réuni ? Je voudrais juste terminer sur ce point. Je n'ai pas souvenir que le secteur bisontin ait été réuni dans le cadre du projet du territoire, donc de l'évolution potentielle du volet de territoire. Si je reprends les emails – j'aime bien être factuel et assez précis – et quand vous recevez un email le 13 septembre vous annonçant les Assises communautaires, vous annoncez une réunion des ateliers le 14, alors que le 7 septembre, un atelier s'est déjà tenu, vous m'excuserez un petit peu, mais je crois que là-dessus, on est un peu en difficulté pour pouvoir être au courant de l'évolution de ce projet de territoire. Encore une fois, le secteur bisontin est un secteur de Grand Besançon Métropole et il a été négligé dans ces rencontres pour pouvoir aborder l'évolution du projet de territoire. Voilà, je suis très factuel.

Mme BARTHELET.- Oui, il n'y a pas de souci. C'est vrai que les présentations sont faites en conférence des maires, en complément des comités de secteur. Je sais que je suis intervenue deux fois. Je suis désolée, je n'ai pas révisé mon planning des interventions, parce qu'il y a 8 comités de secteur et ils se sont réunis par deux fois. Je n'ai donc pas la date en tête.

Cependant, j'ai le souvenir d'une réunion qui s'est tenue dans les locaux justement du Conseil Municipal où vous étiez relativement nombreux. Je ne me souviens pas si vous étiez là, mais je pense avoir vu Laurent CROIZIER, par exemple. Je suppose que vous deviez être convié également. Je me souviens d'une intervention que nous avons faite en période de Covid. Je m'excuse de m'en être souvenue, mais je sais que vous aviez une commission permanente du département. En tout cas, vous étiez convié, et vous n'aviez pas pu participer. Je sais donc que vous étiez convié et c'est par ce biais que je m'en souviens fort bien. Nous sommes donc venus une fois présenter l'idée de la projection, le fait que nous souhaitions tous ensemble faire cette actualisation, et la deuxième fois, nous sommes venus vous apporter des points de méthodes, vous expliquer comment nous allons fonctionner, etc., avec tout le cheminement. Je suis donc intervenue deux fois. Cependant, je m'en excuse, je n'ai pas les dates en tête ce soir, mais nous pourrons vous les redonner.

Par ailleurs, les emails ont été envoyés plusieurs fois, normalement absolument à tous les élus. C'est possible qu'il y ait des « couacs » et que vous n'en ayez pas reçu un, mais j'ai eu des élus sur les quatre

ateliers. Visiblement, tout le monde les a reçus. Cela a été refait, il y a eu aussi des emails de relance, y compris pour les Assises. Vous en avez sûrement reçu plus d'un de notre part ou de la part des services. En tout cas, c'était notre volonté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je me permets de dire aussi que nous sommes intervenus plusieurs fois ici, en assemblée, pour évoquer bien sûr l'évolution de ce projet de territoire. Nous avons même évoqué le fait qu'il était nécessaire qu'il soit plutôt souple, que ce ne soit pas une réécriture complète, parce qu'en fait, il allait vivre au fil de l'eau les évolutions aussi liées au PLH, au PLUi, au SCoT, etc., et que nous serions du coup sur des démarches progressives.

Je voulais revenir aussi sur un autre élément, à savoir la question du financement sur les transports en commun, question que vous avez évoquée. Vous parliez de Saint-Vit, mais nous l'avons demandé au titre du Grand Besançon. Le Grand Besançon avait fait deux demandes, une demande concernant le pôle de Saint-Vit qui, du coup, bénéficie d'un financement, et une autre qui concernait l'achat des rames, mais celle-ci n'est pas éligible. En réalité, leur appel à projets correspondait à la création de lignes nouvelles, d'un équipement nouveau. Il était question, par exemple, d'ouvrir une ligne TCSP ou d'ouvrir une autre ligne du tram, si nous avions souhaité ouvrir une ligne de tram, comme cela avait pu être évoqué à un moment donné, qui remontait sur le campus ou qui pouvait aller sur différentes approches, par exemple, dans le prolongement qui avait été aussi envisagé à un moment donné du côté de Châteaufarine. Différentes choses auraient pu effectivement répondre à cet appel à projets, sauf – c'est un détail, mais je tiens quand même à le dire – que ce sont des millions d'euros.

S'il y a des aides de l'État, par exemple à hauteur de 40 M€, les collectivités apportent pratiquement autant en face. Ce sont donc bien des choix politiques que nous devons faire. Il ne s'agit pas simplement de répondre à tous les appels à projets par opportunité au moment où cela s'ouvre. Aujourd'hui, il y avait cet appel à projets qui permettait de répondre à des demandes, en particulier de très grandes métropoles, mais pas uniquement, à des projets conséquents. Rappelez-vous les discussions que vous avez eues, pour les plus anciens, au moment où il a fallu ouvrir la ligne du tram, pour savoir dans quelles mesures cela allait impacter nos budgets sur un certain nombre d'années. Là, nous sommes bien sur de très gros projets, avec des coûts de fonctionnement non négligeables. Je pense que nous serons tous amenés à reparler de ces questions, parce qu'évidemment, lorsque l'on dit qu'il serait bien d'aller sur tel projet, derrière, on doit avoir la capacité de garantir l'économie globale du projet.

Un autre élément me semble essentiel. Comme nous allons le voir, deux grands projets émergent de notre territoire, dont l'un concerne le campus. Il faut quand même rappeler que nous avons un retard considérable. Tout à l'heure, Benoît (M. VUILLEMIN) démontrera le travail réalisé. Nous avons un retard considérable, mais il est important de démontrer qu'en plus, nous avons un territoire qui a eu la capacité de répondre très vite. Je me souviens avoir entendu Marie-Guite DUFAY, au moment de la pose de la première pierre, du premier arbre, de l'institut de formation pour tout ce qui est médical (infirmiers, kinés, etc.), dire que la Ville et le Grand Besançon avaient su proposer des projets ambitieux pour pouvoir répondre très vite à la proposition qui était faite d'investir, donc d'aller dans la transition écologique, puisque c'était la grande ligne du plan de relance à ce moment-là.

M. VUILLEMIN.- Pendant que nous sommes sur le sujet, c'est peut-être l'occasion pour faire un point d'étape sur ce très gros projet.

En termes d'attractivité, je l'ai dit lors des Assises. C'est sans doute le plus grand projet que nous avons actuellement entre 2021 et 2025 sur Grand Besançon Métropole, l'ensemble du projet Bouloie-Témis représentant 80 M€. C'est aussi la démonstration – et cela me permet de faire référence aux débats que nous avons sur l'engagement des collectivités – de la qualité de ce partenariat public-public. Aujourd'hui, sont autour de la table l'État, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, l'Université de Franche-Comté et désormais le Département du Doubs, ce qui fera l'objet d'une discussion dans l'avenant du rapport n°16. Ce partenariat public-public fonctionne extrêmement bien à tel point que nous, Grand Besançon Métropole, avons fait le choix d'être maîtres d'ouvrage sur de nombreux dossiers, dont nous ne serons pas propriétaires des bâtiments ou de l'environnement. Nous allons donc piloter, au-delà du simple financement.

Nous mettons aussi en place nos forces vives de Grand Besançon Métropole avec une chargée de projet, divers salariés qui, tous les jours, sont à l'œuvre pour mener à bien ce projet. Nous pouvons dire qu'il y a un consensus politique unanime dans l'exécutif pour que ce projet soit le grand projet de notre

territoire pour les quatre à cinq prochaines années. Nous étions ce matin en Conseil d'Administration de Témis. Aux 10 M€ que nous allons mettre dans les aménagements extérieurs du Campus, 4,6 M€ s'ajouteront dans le cadre du corridor vert qui est aussi un aménagement extérieur. Cela veut dire que globalement, sur ce nouveau quartier, sur ce nouvel espace, 15 M€ seront investis dans l'amélioration des espaces extérieurs, dans la revégétalisation de cet espace Campus, dans la circulation des piétons et des vélos. C'est donc vraiment un investissement fort, un totem fort qui sera de faire un campus tourné vers l'environnement, vers l'extérieur, alors qu'il est en plein cœur de ville. Je pense que nous serons exemplaires en termes de rénovation énergétique. En effet, nous rénovons 8 bâtiments sur le plan énergétique, nous en construisons 4 nouveaux sans que ce soit au détriment du numérique, puisque nous construisons un grand « chesinum », une sorte de grand datacenter.

Nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage sur l'Université, mais nous sommes cofinanceurs (rapport n°17 de ce Conseil Communautaire). Nous allons démarrer les travaux. Certains ont même travaillé sur la RS (Retraite Sportive) Sport, les équipements extérieurs de la RS Sport étant déjà en cours de rénovation. Ce sera prochainement le tour du Live, puisque nous déposerons la première pierre, je crois, courant décembre. De plus, les aménagements extérieurs passeront en Commission d'Appel d'Offres, et ils devraient démarrer début 2022. Voilà un grand projet de notre territoire qui est mené de front par l'ensemble des collectivités. Ce ne sont pas de petits montants. D'ailleurs, je profite de la présence du Vice-Président de la région Bourgogne-Franche-Comté pour saluer l'engagement très fort de la région BFC qui parfois même finance à 100 % certains dossiers, c'est-à-dire qu'elle finance seule. C'est le cas de certains bâtiments de l'Université que la Région a choisis.

Rien que sur la partie Campus, ce sont 23 M€ donnés pour ces rénovations par la Région, ce qui est énorme. Nous ne pouvons donc que saluer son engagement fort. Grand Besançon Métropole investira près de 9 M€. Quant au département du Doubs, il investira 2,1 M€, et l'État, 1,2 M€. Il y a donc un engagement très fort des collectivités locales sur ce Campus Bouloie-Témis qui doit être notre grand projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je vous annonce que la séance n'a pas commencé. Nous n'étions que dans les propos liminaires. Merci pour les réponses qui ont été apportées. Je vais ouvrir maintenant la séance du Conseil. Vous avez fait un très beau débat et je vous en remercie.

Je vais donc vous énumérer les différents pouvoirs qui sont les suivants : Catherine BOTTERON à Marcel FELT, Aline CHASSAGNE à André TERZO, Nadine DUSSAUCY à Hélène ASTRIC-ANSART, Ludovic BARBAROSSA à Yves GUYEN, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Maxime PIGNARD à Christine WERTHE, Jamal-Eddine LOUHKIAR à Ludovic FAGAUT, Alain BLESSEMILLE à Jacques KRIEGER, Romain VIENET à Christian MAGNIN-FEYSOT, Daniel HUOT à Pierre CONTOZ, Abdel GHEZALI à Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN à Carine MICHEL, Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, Gilbert GAVIGNET à Marie ZEHAF, Kevin BERTALOGNI à Élise AEBISCHER, Pascale BILLEREY à Olivier GRIMAITRE, Jean-Emmanuel LAFARGE à Nathan SOURISSEAU, Claudine CAULET à Marie ETEVENARD, Marie LAMBERT à Karine DENIS-LAMIT, Jean-Hugues ROUX à Juliette SORLIN et Benoît VUILLEMIN (qui va partir) à Laurent CROIZIER.

Je voulais aussi revenir que quelques éléments qu'il nous semble important d'annoncer.

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La présentation projetée concerne un flyer qui a été remis sur table, me dit-on. Conformément à la loi Engagement et Proximité de 2019, Nextcloud a pour objectif de faciliter l'envoi des documents relatifs aux assemblées délibérantes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Grand Besançon Métropole. C'est une obligation d'avoir la possibilité pour l'ensemble des élus d'accéder aux données. Le 22 juillet 2021, un courrier d'information a été adressé aux communes au sujet de cette application. Il précisait l'importance du rôle des secrétaires de mairie dans le processus de renseignement des adresses électroniques des conseillers municipaux de leurs communes.

Pour le dire simplement, nous avons besoin des adresses électroniques des conseillers municipaux. Les agents ont été informés de cette procédure lors de la réunion des secrétaires de mairie du 1^{er} juillet dernier. Toutefois, de nombreuses adresses email ne sont toujours pas saisies à ce jour. Nous ne pouvons donc pas donner la possibilité d'accéder à ce logiciel à l'ensemble des conseillers. Je vous

remercie par avance pour votre rôle de relais facilitant la mise en œuvre de ce dispositif qui vise à renforcer la démocratie, la transparence de l'action communautaire. C'est donc un appel auprès de vous. Soyez vigilants pour que vous-mêmes ou que votre secrétaire transmette bien les différentes adresses électroniques de vos élus.

M. GUYEN.- Excusez-moi. Je voudrais ajouter une chose. J'ai été informé par deux de mes adjoints qui ont bien reçu le message, mais ils n'arrivent pas à ouvrir les documents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne saurais pas répondre techniquement.

M. DEMILLIER.- Les documents sont peut-être trop lourds. Nous allons revoir cela avec le service informatique. Il est vrai que les documents étaient particulièrement lourds.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour faciliter, mais il reste malgré tout quelques lourdeurs. C'est le cas de le dire. Cela étant, on va y arriver. En tout cas, merci, et n'hésitez pas à le faire savoir quand il y a des difficultés de cet ordre. Avant de commencer le déroulé de notre ordre du jour, je souhaitais vous informer que notre séance s'achèvera par un moment de convivialité qui se déroulera dans le grand hall de la CCI. Nous avons souhaité que se renouvelle ce temps de convivialité, parce que nous savons combien il nous manquait, et il est important. Vous verrez que nous avons essayé de changer aussi la formule. J'en profite pour dire que la ville de Besançon vous offrira du vin biologique issu de notre vigne de Besançon. Par ailleurs, les jus de fruits viennent d'Étalans notamment.

Je passe maintenant à l'ordre du jour de la séance. Il y a une invitation. J'avais dit que je ne le ferais pas, mais je le fais quand même. Je rappelle simplement que nous n'avons que 50 % des fiches qui ont été remplies sur la question des conflits d'intérêts. Vous savez que cela implique vos propres responsabilités, mais cela implique aussi de pouvoir remettre en cause la validité de nos délibérations si vous êtes en conflit d'intérêts au moment où vous allez voter. A minima, n'hésitez pas à faire connaître vos situations de conflits d'intérêts quand vous en rencontrez. Je le regrette, mais c'est ainsi.

Je nomme maintenant un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Françoise PRESSE. Merci.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons au rapport n°2.

Rapport n°2 - Installation de nouveaux conseillers et désignation dans diverses structures
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est l'occasion d'accueillir au sein de notre assemblée Madame Karine DENIS-LAMIT qui succède à Monsieur Thierry PETAMENT pour la commune de Besançon, et Monsieur Anthony NAPPEZ qui succède à Monsieur Serge RUTKOWSKI pour la commune des Auxons. Vous disposez dans ce rapport de plusieurs ajustements dans les désignations de représentants de Grand Besançon au sein de diverses structures. Sur ce sujet, je vous propose de modifier la représentation au sein de la SEM LOGE GBM uniquement. Je vous propose que Myriam LEMERCIER remplace Thierry PETAMENT dans cette structure. Pour l'instant, on sursoit au remplacement qui pouvait être proposé pour Monsieur LAROPPE. Nous sommes en train d'y travailler.

Sur ce rapport n°2, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vous souhaite définitivement la bienvenue.

Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 – Élection d'un membre du Bureau

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes dans un moment un peu particulier. Il s'agit par ce rapport d'élire le 17^e conseiller communautaire délégué de Grand Besançon Métropole. Les conseillers communautaires délégués remonteront ainsi d'un rang à partir du 10^e, soit à partir de Gilbert GAVIGNET. Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection a lieu à la majorité relative. Je vous propose donc de désigner deux scrutateurs parmi les membres de l'assemblée pour s'assurer du bon déroulement des opérations électorales. Nous avons donc cherché les plus jeunes, un homme et une femme. Qui avons-nous vus comme étant les plus jeunes ? Nathan SOURISSEAU et Sadia GHARET.

Le service de gestion des assemblées va vous distribuer le matériel électoral et fera circuler l'urne pour recueillir les votes. Une fois les candidatures enregistrées et le vote commencé, je vous propose que nous poursuivions l'examen des rapports de notre ordre du jour. Une fois les opérations de dépouillement achevées, nous annoncerons le résultat de l'élection. Êtes-vous d'accord avec ce déroulement ? Finalement, nous ne vous demanderons pas de venir ici, mais nous viendrons à vous, ce qui sera plus simple. Nous vous proposons de continuer l'ordre du jour pendant le déroulé de l'élection. Qui s'oppose à cette méthode ?

Par ailleurs, je fais un appel à candidatures pour remplacer Serge RUTKOWSKI. J'ai la candidature d'Anthony NAPPEZ. S'il n'y a pas d'autres propositions, vous vous souvenez que nous sommes aujourd'hui dans la mise en œuvre de la charte de gouvernance telle que cela se fait, c'est-à-dire avec une désignation par secteur. Le secteur concerné a désigné Anthony NAPPEZ, mais comme nous sommes dans un processus démocratique, s'il y avait une autre candidature, nous l'accepterions et nous la soumettrions au vote. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose comme unique candidature celle d'Anthony NAPPEZ.

Je poursuis donc l'ordre du jour pendant cette élection, avec le rapport n°8.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°8 - Décision modificative n°2 de 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport est essentiel, car il est justement question de nos investissements et de la façon de procéder. Nous sommes donc très volontaires pour faire en sorte de soutenir non seulement l'investissement sur notre territoire mais aussi nos projets. Je donne la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci. Après ces longs débats, nous essaierons d'être rapides sur la présentation de ces rapports. Il s'agit de la DM 2. Vous avez en tête le budget primitif et la DM 1. Vous avez dans le résumé l'ampleur de cette DM. Elle est à nuancer s'agissant des chiffres d'investissement, puisqu'il n'y a pas 13 M€ d'impact modificatif. Il s'agit pour presque 11 M€ d'opérations d'ordre nécessaires pour les amortissements et pour enregistrer les opérations de cession immobilière avec la SPL 25. Il faut vraiment avoir ce point parfaitement à l'esprit.

Si nous parcourons rapidement cette DM, sur le budget principal en matière de dotations, fiscalité et autres recettes, certains éléments sont à souligner. Sur la forme, en matière de fiscalité, puisqu'il y a des compensations en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE), il s'agit de changer de ligne entre la fiscalité perçue et les dotations de compensation (DC). Quant au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), vous le savez tous. Puisque nous avons prévu une sortie à 50 % et comme nous sommes de nouveau bénéficiaires, nous enregistrons les montants correspondants en recettes, avec un solde net des contributions et perceptions à 5 174 000 €. Nous ne faisons pas de proposition différente à ce que nous pratiquions l'année dernière. Nous vous proposons ainsi une répartition selon le droit commun. Je crois que vous avez les notifications dans les communes sur la part qui reviendra à chacune d'elles.

Sur les amendes de police, c'est un dispositif avec lequel nous nous familiarisons, puisque pour la première fois, nous avons été bénéficiaires en 2020. Quant aux nouvelles recettes en 2021, nous proposons de rentrer dans le processus de répartition, celles-ci étant essentiellement attachées à des amendes de police sur la ville de Besançon. Nous raisonnons sur la base d'un retour forfaitaire à 100 000 €, mais si nous indiquons 240 000 €, c'est par le biais des fonds de concours et de la TVA. Cela nous conduit ainsi à ouvrir 240 000 € supplémentaires sur les opérations routières.

Sur les nouvelles inscriptions en dépenses et en recettes, je passe sur la refacturation des services communs de mise à disposition. Vous avez vu que nous faisons quelques ajustements. Nous avons également un ajustement au décamètre sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) correspondant à la gare des Auxons, puisque nous travaillons sur une surface d'emprise de l'opération de 35 ha. Vous savez que dans ces cas-là, en matière de DC, nous essayons de trouver la meilleure répartition en retenant l'assiette de ce qui produit de l'impôt. Nous étions partis sur la base d'une proportion de l'impôt perçu compte tenu de l'évolution incessante de ces dispositifs. Il a paru donc sage de revenir à une formule de découpage sur le terrain à la longueur des quais et en intégrant bien évidemment les parkings payants.

Sur l'économie, commerce et emploi, cela fait écho aux propos précédents de la Présidente. Nous abondons le FRT (Fonds Régional des Territoires) pour honorer les demandes jusqu'en fin d'année. Nous régularisons un encaissement de subventions. Sur l'habitat, le logement et les aides à la pierre, nous avons une opération importante sur la transformation du foyer des travailleurs migrants (FTM) Trépillot. Il s'agit d'une rénovation profonde avec la création de 200 logements et une pension de famille de 25 logements. Nous ouvrons ainsi quelques crédits, puisqu'ADOMA, le maître d'ouvrage de l'opération, c'est-à-dire CDC Habitat sous un intitulé plus transparent, nous sollicite pour 236 000 €. Par ailleurs, je ne passe pas sous silence les 175 000 € concernant la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Épenottes, ce qui correspond à une prise en charge partielle d'assiette foncière de construction d'habitat social, précisément pour réduire le coût de l'assiette foncière au bénéfice des bailleurs qui construisent 58 logements à caractère social sur ce terrain.

Sur les mobilités, je crois que cela a déjà été dit à plusieurs reprises, mais soulignons que nous renforçons encore la démarche dans cette DM 2 quant à l'accélération que nous donnons au développement des voies en mode doux. En effet, d'une enveloppe annuelle de 0,8 M€, nous sommes passés à 2 M€, puis à 2,5 M€ à la DM 1. Nous proposons aujourd'hui de passer à 3 M€ à la DM 2. C'est pour cela que je disais que c'est plus qu'une accélération. Bien évidemment, c'est à souligner.

Vous avez ensuite quelques précisions sur les opérations concernées. Ces opérations sont cofinancées par la Région et le Département. La recette attendue s'élève à 167 000 € par ailleurs à ce titre. Je passe sur les opérations concernant les extensions de réseaux avec Enedis. En matière de stationnement, ce sont des relations financières avec APRR (Autoroute Paris-Rhin-Rhône) sur le projet de parking relais sur École-Valentin.

De même, des opérations de flux financiers interviennent régulièrement avec le Département sur les opérations OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) consistant plus précisément à la réfection des couches de roulement, donc des chaussées, des voiries départementales dans les travaux que nous faisons dans les communes. Je passe sur les autres aspects.

Sur les aspects investissement, comme je vous le disais, la section d'investissement du budget principal à 13 M€ est à nuancer, puisqu'il s'agit d'opérations que nous allons qualifier d'opérations d'ordre pour

presque 11 M€. Sur les aspects réels, ce qui n'est pas négligeable, ce sont plus 2,5 M€ de crédits supplémentaires visant les opérations que je viens de récapituler, les pistes cyclables, le FIE (Fonds d'Intervention Économique), les opérations concernant les amendes de police en termes de travaux routiers, l'aide au logement, l'aide à la construction d'habitat social, les OPSA, le parking, etc. Ce sont 2,5 M€ de plus, ce qui n'est pas du tout à négliger.

Sur l'équilibre du budget principal, il n'y a pas de remarque particulière. C'est la même chose sur le budget annexe Déchets. Sur le budget Assainissement, vous avez une opération d'ajustement à propos de fonctionnement où il est question – et c'est nécessaire – de reprendre le résultat de l'année antérieure pour faire face à des dépenses de l'exercice. Tout cela conduit à une non-modification des recours à l'emprunt pour cette année. J'en arrive à la conclusion et au dispositif décisionnel, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est très synthétique, mais très efficace, parce que nous voyons très bien que nous sommes dans une dynamique d'investissements importante. C'est à souligner, parce que parfois, on voit arriver des communications sur l'investissement sur notre territoire, et on oublie de nous en informer. Du coup, c'est quand même important de le faire savoir. Y a-t-il des questions sur cette DM 2 ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Merci, Monsieur le Premier Vice-Président pour ces éléments assez précis. J'aurais une observation qui appelle de votre part quelques précisions. Je voudrais m'arrêter sur le fameux FPIC.

S'adressant à M. BAULIEU. Gabriel, tu me diras si je me trompe, mais nous savons qu'aujourd'hui, nous avons à peu près 45 % des intercommunalités ou des communes qui sont contributrices, et environ 60 % des intercommunalités ou des communes qui sont bénéficiaires de ce FPIC. Nous savons que le prélèvement s'effectue vers les communes plutôt favorisées, que pour le versement, c'est plutôt vers les communes défavorisées, et que le critère de richesse consolidé détermine le prélèvement ou les attributions.

Dans ce rapport de DM 2, on s'aperçoit que cette année, nous sommes contributeurs au FPIC à hauteur de 29 000 €. Nous l'étions en 2020 à hauteur de 93 000 €, et en 2019 à hauteur de 113 000 €. Au fil des années, nous sommes ainsi de moins en moins contributeurs, et j'ai l'impression que nous sommes de plus en plus receveurs de ce FPIC. Est-ce à dire que nous basculons petit à petit vers les intercommunalités défavorisées ? C'est une question, même si je sais que cela peut varier. Nous étions au seuil, 745^e sur 745, si je ne dis pas de bêtise.

M. BAULIEU.- Nous étions au dernier rang, et nous le sommes un peu moins.

M. FAGAUT.- Nous le sommes un peu moins, mais c'était par rapport aux années précédentes. Nous sommes de moins en moins contributeurs, et de plus en plus receveurs. Je souhaitais savoir s'il y avait une perte de vitesse ou une crainte à avoir sur le sujet. C'est simplement une question pour ma gouverne personnelle.

M. BAULIEU.- Sur l'intégration fiscale, j'interroge du regard Pascal BRENIÈRE. Il faut avoir en tête que ce ne sont pas les mêmes critères qui nous valent d'être contributeurs ou bénéficiaires dans leur totalité. D'où le fait de pouvoir être dans une situation mixte, à la fois de bénéficiaires et de contributeurs. Chaque année, les calculs sont faits. De mémoire, nous traversons une période singulière en matière de coefficient d'intégration fiscale (CIF) dans la transformation en Communauté Urbaine, ce qui nous a amenés de manière un peu théorique – on pratique ainsi les deux premières années – sur la référence d'un coefficient moyen qui n'est pas le nôtre. Cet indicateur nous est plus favorable.

Je crois d'ailleurs que j'avais dû alerter les communes en leur disant « vous percevez cette année un FPIC majoré par rapport à celui de l'année antérieure, mais nous ne devrions pas le retrouver l'année suivante même si nous sommes toujours bénéficiaires, compte tenu de ce coefficient, puisque nous devrions nous voir appliquer notre coefficient à partir de l'année prochaine ». Sur l'aspect DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), le FPIC devrait donc nous être favorable, puisque nous attendons une amélioration de la DGF par l'effet de rentrée dans le régime de notre coefficient d'intégration fiscale, mais je ne sais pas pour combien de temps ni à quel niveau. C'est à peine technique, mais voilà ce qui peut faire de la fluctuation. Cela étant, il ne faut pas voir à travers cela – c'est le sens de ta question –

que l'on se confirmerait dans le fait de pouvoir assurer davantage notre position de bénéficiaires, ce qui serait l'expression d'un appauvrissement relatif. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas affirmer cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après, nous n'allons pas nous cacher que pour les collectivités qui avaient déjà développé une vulnérabilité ou une pauvreté affirmée, avec la crise que nous vivons, nous savons que les fractures sociales sont de plus en plus importantes. Effectivement, il peut y avoir aussi cet effet qui nous maintient dans cette situation, et parce que nous avons fait aussi le choix à un moment donné d'être très généreux dans l'accueil du fait de logements sociaux importants, en particulier dans certains secteurs, ce qui fait que nous assumons des populations en précarité. C'est aussi une des réponses que nous pouvons apporter. Avez-vous d'autres questions ?

M. SOURISSEAU.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Gabriel, pour la présentation de cette décision modificative n°2. Pour ma part, je tenais à souligner la volonté manifeste de notre assemblée en matière de développement de nos infrastructures cyclables au travers de cette deuxième décision modificative 2021. En moins de deux ans, nous passons de 0,8 M€ à près de 3 M€, ce qui correspond au total à une multiplication de nos investissements cyclables par près de 4. Je me réjouis que cette politique jadis marginale fasse aujourd'hui l'unanimité parmi nous, et ce d'autant plus que dorénavant, ces réalisations sont pensées non plus seulement comme un outil de loisirs, mais bien comme un moyen de faciliter le « vélotaf », c'est-à-dire d'utiliser le vélo comme un vrai moyen de transport pour aller travailler ou étudier.

Je me réjouis également que ces investissements se fassent non seulement en milieu urbain, mais aussi dans nos communes périphériques. À ce titre, l'apport proposé par cette décision modificative n°2 permettra de réaliser sur Planoise une vraie piste cyclable urbaine, sécurisée, car séparée de la chaussée sur le tronçon entre Micropolis et le collège Voltaire. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un itinéraire plus large visant à relier Besançon à Montferrand-le-Château via Châteaufarine. Un peu plus loin, sur ce même itinéraire, les travaux de création d'une voie verte de 3 km de long sur la portion entre La Belle-Etoile et Montferrand-le-Château sont en cours et ont pu être financés via les 0,5 M€ que nous avons votés lors de la précédente décision modificative, la DM 1.

En bref, aujourd'hui, nous soumettons au vote une DM 2 et des investissements qui montrent un certain nombre d'éléments, notamment que le réseau express vélo grand-bisontin est bien en train de voir le jour, et l'axe est-ouest Besançon/Montferrand-le-Château cité précédemment en est l'un des exemples. Du coup, je souhaitais souligner tout cela. Je finirai mon propos en remerciant Gilbert GAVIGNET et l'ensemble des élus qui s'investissent dans la mise en œuvre de cette politique dans le cadre d'une stratégie globale. J'espère que cette montée en puissance de nos investissements cyclables que confirme cette DM 2 se confirmera tout au long de notre mandat au bénéfice des cyclistes et des futurs cyclistes grand-bisontins.

M. BAULIEU.- Merci, Nathan. Le temps du vote, y a-t-il une autre intervention sur cette décision modificative ?

M. MICHAUD.- Pour répondre quand même à Nathan (M. SOURISSEAU), un certain nombre de pistes cyclables avaient été décidées au mandat précédent, en particulier l'itinéraire entre Châteaufarine et Montferrand-le-Château qui avait été inscrit dans le schéma cyclable. Il faut rappeler aussi que par rapport à la volonté de développer les pistes cyclables, nous n'avions pas les budgets correspondants. En effet, il ne faut pas oublier que l'on a transféré la voirie en 2019, et qu'auparavant, la compétence était aux communes. Les aménagements cyclables étaient donc réalisés par les communes, en particulier par la ville de Besançon qui avait fait déjà de nombreux aménagements. Cela étant, bien entendu, je me félicite aussi que nous ayons cette volonté de développer. Cependant, je voulais apporter cette précision pour ne pas faire croire que rien n'aurait été fait auparavant. Je préférerais mettre les choses au point. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote cette décision modificative. Je redonnerai ensuite la parole à Gabriel BAULIEU sur un élément important,

S'adressant à M. BAULIEU. Souhaites-tu le dire tout de suite ?

M. BAULIEU.- Oui, je pense, puisque ce sont des questions financières et budgétaires dans nos communes. Avec la Présidente, nous proposons de revenir sur la question de la soutenabilité des

attributions de compensation (AC) d'investissement en matière de voirie pour précisément activer la clause de revoyure. Pour ceux qui étaient là, cela va être simplement un rappel de mémoire ; pour les nouveaux élus, cela peut être une information. Dans le transfert de la compétence voirie, pour que l'opération soit réalisable par tous, non seulement nous avons eu tendance à tasser les AC pour qu'elles soient supportables par le plus grand nombre – nous reviendrons sur cette question dans un avenir proche –, mais nous avons également ouvert une démarche de soutenabilité auprès des communes qui pressentaient pouvoir ou devoir être en difficulté par le fait de devoir supporter chaque année une AC qui, bien évidemment, est une charge régulière et annuelle.

Dans cette démarche, 25 communes avaient fait acte de candidature pour bénéficier de la démarche mise en œuvre, c'est-à-dire tout d'abord un audit de situation par un cabinet extérieur, financé par le Grand Besançon. Au vu des résultats de ces audits, une commission ad hoc était constituée d'experts en matière de finances publiques qui avaient travaillé pour l'essentiel de ce groupe au régime d'indemnisation dans le cadre des opérations du tram. Ces experts se saisissant des résultats, ils ont proposé que soit mis en place un système de soutenabilité, c'est-à-dire d'allègement de l'AC pendant une ou plusieurs années, pour un total de 7 communes. Nous arrivons à la fin de la période. Ce dispositif prévoyait expressément une clause de revoyure en 2021. C'est ce que nous sommes en train d'annoncer à l'assemblée très formellement.

En application d'un dispositif délibéré antérieurement, nous lançons cette démarche de revoyure et nous proposons qu'elle soit faite de la manière suivante : d'une part, bien évidemment, que les 7 communes fassent connaître leur situation pour savoir, puisque c'est l'objet initial et principal de cette clause de revoyure, s'il y a lieu d'analyser à nouveau et de voir si une décision doit être prise. D'autre part, nous y ajoutons une clé d'ouverture, et nous verrons après si le Conseil aura délibéré, en proposant que cette démarche soit élargie aux communes qui se sentiraient en situation difficile par le fait de ces AC voirie investissement et qui n'auraient pas bénéficié de la démarche d'analyse à l'origine, donc ne faisant pas partie des 25 communes dont j'ai parlé précédemment, et dont l'exécutif a changé en 2020.

Nous essayons simplement de réunir les causes qui peuvent être à l'origine de situations de communes qui seraient passées à travers les mailles de l'opération conduite en 2018. Tel est l'objet de cette ouverture. Il s'agit éventuellement de rattraper des communes qui auraient été omises. Nous n'allons pas être désobligeants à l'égard des exécutifs de l'époque, mais ils n'ont peut-être pas pris la mesure de l'incidence que leur commune aurait à supporter. Par conséquent, nous l'ouvrons dans ce cadre. Je termine pour dire que les candidatures sont à faire connaître par écrit pour le 20 octobre prochain. Le temps est donc suffisant, mais au 20 octobre, la liste sera close.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Si d'autres questions ne viennent pas, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vois 9 abstentions si j'ai bien compté. Merci.

Comme je ne voudrais pas qu'il y ait des moments de flous dans nos relations, je vous rappelle que la réunion de secteur s'est tenue à Besançon le 26 avril dernier. Tous les élus de la ville de Besançon avaient bien évidemment été invités. C'était pour être plus clair. Je vous propose maintenant de passer au rapport n°9.

Rapport n°9 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)
--

M. BAULIEU.- Il est mentionné qu'une présentation est faite en séance. Pour faire très vite, s'agissant de l'AP/CP « aides à la pierre déléguées », ce sont des crédits que nous gérons pour le compte de l'État. Il s'agit simplement d'un ajustement de crédits de paiement sans modification du montant de l'opération. Par ailleurs, vous avez les tableaux correspondants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle
--

M. BAULIEU.- Il s'agit là de la reconduction du dispositif mis en place au bénéfice des communes qui sont centres de diffusion des cartes d'identité, à savoir Besançon, École-Valentin, Marchaux-Chaufontaine, Saint-Vit et Saône.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets donc au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

M. BAULIEU.- Cette actualisation fait passer le nombre d'emplois permanents de 1 389 à 1 394 (p.211 du rapport). Il faut particulièrement souligner sur ce rapport la création de quelques emplois. Nous avons tout d'abord le transfert d'un emploi d'ingénieur en chef du budget annexe Déchets sur le budget principal de Grand Besançon Métropole. S'agissant du pôle des Ressources Humaines, au total et finalement, entre la Direction de gestion du personnel et la Direction Santé au Travail et Suivi Social, c'est la création de deux postes de catégorie B et d'un poste de catégorie C. C'est vrai que dans cette Direction, nous veillons à « serrer les boulons » comme ailleurs, mais il n'en reste pas moins que nous enregistrons, depuis la mutualisation de cette Direction, des évolutions d'effectifs.

Ensuite, c'est peut-être le paradoxe, mais c'est ainsi. Nous avons un logiciel ressources humaines « maison » qui nous exposait en termes de fragilité, puisque nous n'avions plus les personnes-ressources pour en assurer la viabilité. Nous nous sommes donc équipés d'un logiciel du marché, ce qui nous oblige à un renforcement de moyens humains évalué à peu près à 1 ETP (équivalent temps plein) que nous retrouvons dans ces 2B et 1C. De plus, nous avons deux emplois de professeur d'enseignement artistique au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) qui sont absorbés dans le cadre de la maîtrise de ce budget.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel -
Choix de l'opérateur et modalités d'attribution de la participation de
l'employeur

M. BAULIEU.- Je vais donner quelques mots d'explication sur un dossier connu sur ce dispositif de Prévoyance du Personnel. Je vous donne simplement quelques éléments caractéristiques. C'est un domaine dans lequel la collectivité peut apporter un financement. Nous proposons de le faire en reconduction du dispositif que nous connaissions antérieurement. Ensuite, sur ce dispositif de Prévoyance, dans notre groupe CCAS, Ville de Besançon, Grand Besançon, nous optons pour le système du contrat d'assurance et non par la labellisation d'assureur. Cela signifie que pour être couverts, tous nos ressortissants s'adressent au même assureur.

Nous faisons le choix politique de cibler notre concours financier sur une garantie, à savoir la garantie de maintien de salaire. Bien sûr, on peut considérer que toutes les garanties sont intéressantes, mais en termes de priorité, c'est ce que nous essayons de défendre et ce pour quoi nous essayons de convaincre l'ensemble de nos salariés. Nous étions à plus de 60 % jusqu'à maintenant. Nous pouvons regarder cela comme étant un bon score, mais je crois que nous pouvons dire que nous ne nous en satisfaisons pas. Nous souhaiterions que tous nos salariés aient cette couverture, tout particulièrement les salariés les plus modestes. C'est donc le sens de notre contribution à cette couverture avec une aide décroissante inversement proportionnelle à la croissance de la rémunération.

La dernière information concerne le contrat d'assurance en tant que tel. Bien évidemment, comme tout contrat d'assurance, il est à durée limitée. La procédure de mise en concurrence a été diligentée. Nous avons quatre candidats.

À l'arrivée, après analyse des offres, l'offre la plus intéressante est celle de l'assureur sortant, à savoir TERRITORIA Mutuelle sur des taux inchangés par rapport au contrat précédent, ce qui n'était pas garanti au départ, mais c'est ainsi à l'arrivée. Voilà, Présidente, je pense avoir indiqué les éléments essentiels de ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Souhaitez-vous des éléments de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°13 - Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Renouvellement de la convention de gestion des archives
GBM-Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du
patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et
la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°16 - Campus Bouloie-Temis -
Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand
Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le
schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons prévu que Benoît VUILLEMIN fasse une présentation, ce qu'il a fait précédemment. Elle était très complète. Cela étant, avez-vous besoin d'autres précisions ?

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. J'ai juste une petite intervention sur ce beau projet. Au-delà de la formalisation des engagements de financement, je souhaitais attirer l'attention sur les aménagements extérieurs liés à la problématique du stationnement et de l'accessibilité du site. Entre le personnel et les étudiants, ce sont environ 10 000 personnes sur le site de la Bouloie chaque jour. L'accessibilité et le stationnement – vous en conviendrez – sont des enjeux importants pour la réussite de ce projet. Avec l'attractivité et le développement du site amplifiés par la future connexion Témis, les besoins de stationnement seront de plus en plus importants. Or dans le projet tel qu'il a été présenté précédemment, je constate la disparition à minima de 150 places de parking sur le site. Dans l'hypothèse où l'objectif serait d'inciter les modes de déplacement alternatifs comme le vélo ou les transports en commun, qu'en sera-t-il de la desserte en bus, mode de transport déjà saturé aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il des équipements liés au stationnement des vélos ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il va y avoir deux éléments de réponse. La parole est à Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Bonsoir. Je vais répondre à Monsieur BAILLY, puisqu'effectivement, cette question est intéressante. C'est un beau projet. Je suis content que ce soit partagé par tous sur ce sujet. Je laisserai répondre Marie ZEHAF pour la partie concernant la mobilité et les transports publics. S'agissant des places de stationnement, un travail est entamé sur le sujet. Comme Benoît VUILLEMIN l'a précisé, une maîtrise d'ouvrage Grand Besançon Métropole est faite dans ce sens.

À l'heure actuelle, sur le site, il y a 3 900 places de parking, ce qui est un chiffre important. Nous retravaillons sur ces espaces de parking pour désimpermeabiliser, remettre des arbres et des éléments qui vont dans le sens des îlots de chaleur que l'on fait par ailleurs. Le transport et l'arrivée sur site sont extrêmement intéressants, mais pour rester vraiment factuel sur les chiffres, sur le nouveau projet proposé, il y a l'intention d'enlever 135 places sur 3 900, ce qui représente moins de 3 % des places,

puisque nous arriverions à 3 765 places dans le projet. Cela permettrait bien entendu aux personnes qui travaillent de quand même travailler dans ce sens.

Un autre élément concerne les voies cyclables. On en parlait juste avant dans la DM 2 plus globalement sur Grand Besançon Métropole. On crée de grandes voies cyclables pour accéder à nos différentes communes. En accentuant ce développement de réseau cyclable, on pourra accéder au Campus Bouloie-Témis à vélo plus facilement, qui sera également mieux relié à l'avenir. Cela signifie que nous ferons – nous l'espérons – un report modal important. Nous pensons que la suppression de 135 places, soit environ 3 % du volume total, permettra d'être en report modal sur le vélo. Pour la partie concernant les transports, je laisse la parole à Marie ZEHAF pour répondre.

Mme ZEHAF.- Concernant les transports, effectivement, la ligne 3 est victime de son succès. Nous nous apercevons bien qu'elle est saturée. Pour cette année, nous avons déjà essayé de désencombrer un peu cette ligne en lui redonnant une facilité d'utilisation. Maintenant, tous les bus de cette ligne ne vont plus systématiquement jusqu'à la place 8 septembre. Ils s'arrêtent parfois à Gambetta pour revenir. Cela permet d'avoir plus d'amplitude pour cette ligne et de répondre au besoin des étudiants. Nous avons un travail à mener, parce que nous nous apercevons qu'il y a aussi un véritable succès grâce aux trains qui arrivent le matin, notamment ceux de 7h25 et de 7h35. Bien sûr, nous allons travailler dans ce sens. Concernant les abris pour les vélos, nous avons aussi dans notre politique Vélo des poses d'abris sécurisés. Nous travaillons également sur le sujet, et ce sera bien évidemment envisageable sur le Campus.

M. BAULIEU.- En écoutant Marie (Mme ZEHAF), nous nous réjouissons tous d'être « victimes » du succès de la ligne 3. Nous devons le dire et le répéter. Nous avons beaucoup entendu parler de quelques difficultés. Nous savons que c'est la voie en site propre par excellence en matière de bus sur l'ensemble de notre réseau. Elle rencontre un succès considérable, ce qui nous conduit à des adaptations dans une parfaite réactivité du réseau pour précisément, particulièrement aux heures de pointe, densifier le service sur le tronçon où il avait tendance à être saturé. C'est ce que l'on appelle de la réactivité, de la souplesse et de la flexibilité. Je dis « chapeau ! ». Nous espérons bien que certains viendront à vélo, puisque, comme les uns ou les autres l'ont dit, et je l'ai dit moi-même tout à l'heure en parlant de crédits, nous ne trouverons plus ni dans des voitures ni dans les bus ceux qui circuleront à vélo. Ils n'auront donc besoin ni de place de parking pour leur voiture, ni de place pour les bus. Nous espérons qu'ils auront de quoi stationner les vélos, mais Marie l'a précisé. Il ne sera pas interdit non plus de venir à pied, en trottinette, en planche ou en rollers. Soyons clairs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'ailleurs, je tiens à le dire, parce que ce matin, comme le disait Benoît VUILLEMIN, avec Nicolas BODIN et d'autres, nous étions à Témis, avec le syndicat qui se réunissait. Nous avons un retour d'une étude qui a touché 2 000 personnes et à laquelle ils ont eu 320 réponses. Cette enquête a été faite auprès de salariés de Témis.

Un des grands éléments qui ressort concerne la demande de plus d'éléments de déplacement en mode doux divers. C'est une véritable demande. C'est intéressant de le voir. Ce sont des éléments que nous vous rapporterons à un moment donné, parce que toutes ces enquêtes nous montrent que nous répondons bien à des attentes. Il s'agira ensuite de montrer que nous rééquilibrons le rapport de tous ces modes de déplacement pour trouver la place pour tous. Nous parlions d'un parking sur lequel nous ferons passer une piste cyclable. Par conséquent, nous réduisons le nombre de places de stationnement, mais nous réorganisons les déplacements, ce qui est important. En tout cas, cela correspond bien à une attente, puisque 320 personnes sur 2 000 ont répondu à leur enquête, ce qui est important. Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Campus Bouloie-Temis - Centre d'Hébergement Sécurisé des Infrastructures Numériques - Convention de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ou des demandes de précision ?

M. FAGAUT.- J'ai juste une petite intervention sur ce rapport n°17. Nous tenons à nous féliciter de ce nouvel équipement qui arrive. En revanche, nous avons des questions à vous poser concernant le

rapport, parce que nous ne voyons pas forcément les éléments. Pour rappel, ce n'était pas encore Grand Besançon Métropole à l'époque, mais en 2011, un datacenter privé avait été mis en place. Nous savons qu'il avait mis quasiment une dizaine d'années à trouver un certain équilibre financier, et c'était assez précaire pour lui à l'époque. Premièrement, l'Université ne pourrait-elle pas immédiatement utiliser ce datacenter privé pour démarrer en attendant l'arrivée du nouveau ?

Ensuite, nous ne voyons pas dans le rapport si ce datacenter sera ouvert au monde privé et aux autres collectivités. En effet, nous savons très bien que Grand Besançon Métropole a été victime de diverses attaques ces derniers temps. Notre DSI va-t-elle pouvoir utiliser ce nouveau datacenter pour dupliquer et sécuriser l'ensemble de nos données ? Enfin, il y a un dernier point que nous ne voyons pas non plus dans le rapport. Je veux parler de l'efficacité énergétique. On parle du numérique responsable aujourd'hui. On ne voit pas comment la chaleur de ce datacenter pourrait être réutilisée. Quelque chose est-il prévu autour de cela ? En matière d'impact environnemental, comment cette chaleur pourra-t-elle être utilisée sur d'autres bâtiments ? Nous ne le voyons pas dans le rapport. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ? Je peux vous indiquer que c'est une demande expresse de l'Université de pouvoir déménager leur datacenter existant. Ce n'est pas qu'ils n'en ont pas, mais pour l'instant, il a besoin d'être sécurisé, ce qui est important, donc déplacé, sécurisé, performé, amélioré, etc. L'idée est aussi d'aller vers de gros processeurs moins consommateurs et moins producteurs d'énergie.

S'agissant de la question énergétique, je n'ai plus la réponse en tête, mais la question a été posée. Vous savez que notre Président d'Université s'est engagé sur un projet développement durable pour l'ensemble de l'action « enseignement supérieur et recherche ». C'est donc bien une demande que nous accompagnons. S'agissant de l'ouverture, je ne crois pas que cela soit ouvert au privé, mais je ne pourrais pas l'affirmer. Il me semble que cela correspond strictement aux données de l'Université. En revanche, ils partagent d'autres datacenters, puisqu'ils partagent celui de Bourgogne-Franche-Comté. Ce ne sont pas du tout les mêmes types de données qui sont concentrées sur ce datacenter. Cela étant, si vous le souhaitez, je reviendrai avec un écosystème qui vous présentera la répartition des données, la façon dont l'Université a souhaité s'organiser. C'est bien l'organisation de l'Université, dont nous sommes en train de discuter et le fait que nous accompagnons cette demande de l'Université. Toutes ces questions font bien l'objet de questions de la part de la Présidente de l'Université. Personne ici n'a la capacité de répondre plus amplement. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ou des commentaires ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°19 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°20 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ce rapport, nous vous avons promis une intervention de Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Je vais être assez rapide. Depuis un an, l'État a souhaité travailler principalement sur les taux de chômage dans les quartiers de la politique de la ville. Vous savez que nationalement, ces taux de chômage dans ce type de quartier sont de l'ordre de 25 % en moyenne. Le Grand Besançon a souhaité s'inscrire dans cette dynamique. Depuis le mois de juillet, il fait partie des 84 territoires éligibles au niveau français. Il s'agit principalement d'un dispositif de coordination et de déploiement de nouvelles actions de soutien à l'insertion et à l'emploi. Cela concerne toutes les catégories d'âge. Le Comité de

Pilotage réunit bien évidemment l'État, mais également d'autres collectivités locales que sont le Conseil Régional, le Conseil Départemental, GBM bien évidemment et la Mission Locale.

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour faire un petit point sur le taux de chômage sur Grand Besançon Métropole. Ce taux est de 6,5 %. C'est un taux de chômage assez bas, inférieur à la moyenne nationale. Au niveau national, si la tendance se poursuit, on pourrait d'ici la fin de l'année retrouver les taux de chômage que l'on avait en 1982, il y a donc 40 ans. Ces taux de chômage ne recensent que les gens officiellement inscrits à Pôle Emploi. Pour autant, certaines populations ne sont pas détectées à l'heure actuelle par Pôle Emploi, ce qui pose un certain nombre de questions. En effet, je rencontre régulièrement des chefs d'entreprise qui me disent qu'ils ont énormément d'emplois vacants dans le domaine routier, de la mécanique, des tourneurs, des fraiseurs, des polisseurs, dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie. Même si facialement nous pouvons afficher des taux de chômage extrêmement faibles, la pression sur l'emploi risque de devenir assez forte au niveau économique, de nombreux emplois n'étant pas pourvus.

Le point principal du rapport est que dans la mesure où nous sommes Cité de l'Emploi, l'État nous octroie 100 000 € de subvention par an sur les années 2021 et 2022 pour mettre en place justement ce consortium et pour travailler prioritairement sur ces populations des quartiers de la politique de la ville.

Mme La PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

M. FAGAUT.- Merci. Concernant ce que Nicolas BODIN vient d'évoquer, nous avons échangé dernièrement dans le cadre de sa délégation, entre Grand Besançon Métropole et le Département. Sur la Cité de l'Emploi, effectivement, une enveloppe de 100 000 € est dédiée. Vous dites que vous pourrez en bénéficier pour déployer de nouvelles actions. Cependant, cette enveloppe peut et doit permettre aussi de financer des postes de référent, notamment dans le cadre de l'accompagnement, donc de la Cité de l'Emploi. Quand on voit combien coûtent des postes aujourd'hui, que ce soient des postes d'animateur ou des postes de référent, je crains que les 100 000 € soient rapidement mangés par les postes qui seront créés. C'est une première réflexion. Quant à ma deuxième réflexion, ne craignez-vous pas que cette Cité de l'Emploi vienne faire doublon des dispositifs du contrat de ville, notamment sur la branche insertion ? Il y a là une véritable problématique de superposition des dispositifs. En quelque sorte, comment allez-vous utiliser aujourd'hui les 100 000 € que l'État va allouer dans le cadre de la Cité de l'Emploi ? A posteriori, puisque vous venez de l'évoquer, on parle des prochaines années, comment allez-vous pérenniser les actions ou les postes qui seront pris en charge par les deux fois 100 000 € de la Cité de l'Emploi ?

M. BODIN.- Ce n'est pas GBM qui va définir, puisque c'est un consortium avec d'autres collectivités, dont le Conseil Départemental. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'emploi supplémentaire. L'État a quand même donné des signes assez importants, puisque par exemple, sur un quartier comme Planoise, nous avons vu arriver cette année 10 référents supplémentaires uniquement pour le Pôle Emploi du quartier de Planoise. Ensuite, l'objectif concerne différentes politiques d'emploi qui sont menées, notamment sur les 83 autres territoires. Il s'agit de détecter les bonnes mesures qui pourraient éventuellement être dupliquées sur d'autres territoires. Globalement, tout reste à écrire, sachant que nous avons été labellisés fin juillet. Nous sommes début octobre. Le premier COPIL s'est tenu jeudi dernier (30 septembre 2021). Nous sommes donc vraiment au tout début, sachant potentiellement que nous ne dépenserons pas les 100 000 € sur la seule année 2021 qui touche à sa fin, et que nous avons d'ores et déjà l'engagement de l'État pour pouvoir les reporter sur 2022 et le début de l'année 2023. Pour l'instant, il n'y a pas forcément d'emploi de référent prévu sur ce projet. Tout doit être écrit avec les autres collectivités, les Missions Locales ou l'État.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas non plus de superposition au contrat de ville, mais plutôt une coordination. Il est question de cela. La demande principale faite à travers cette démarche est d'optimiser les moyens déjà existants, de faire en sorte que les informations circulent, que les animations soient concertées et que les accompagnements et soutiens soient faits ensemble. C'est l'axe majeur de cette Cité de l'Emploi. C'est pour cela qu'il n'y a pas de superposition, mais il s'agit bien de faire ensemble. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - Soutien Grand Besançon Métropole à l'événement organisé par EBRA MEDIAS - projet de partenariat dans le cadre des rendez-vous de l'emploi

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de façon très pratique des actions menées. Sur ces rendez-vous de l'emploi, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement du solde d'une subvention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°23 - Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°24 - Projet de transformation du foyer de travailleurs migrants Trépillot

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°25 - Avenant à la convention-cadre de territoire entre Grand Besançon Métropole et Action Logement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - Opération de Revitalisation de Territoire : Avenant n°3

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (dit permis de louer) sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Besançon et l'OPAH du centre-bourg de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. C'est la deuxième fois que nous évoquons le permis de louer dans cette assemblée après un premier rapport que nous avons vu le 15 octobre 2020. Toutefois, je veux rappeler que nous soutenons totalement le but de ce dispositif qui est de lutter contre l'habitat indigne, contre ce que l'on appelle le mal-logement.

Sans aucun esprit de polémique, nous avons toutefois quelques remarques et interrogations concernant ce dispositif. Plusieurs centaines de logements sont concernés par le permis de louer dans le Grand Besançon. L'instruction des dossiers est faite par le service Action Cœur de Ville en lien avec SEDIA/SOLIHA. Tout d'abord, il semblerait que les professionnels de l'immobilier pâtissent de ce dispositif, car ils n'ont pas dans le délai le permis de louer qu'ils doivent joindre au bail. Comment prévoyez-vous d'y remédier ? Ensuite, nous aimerions savoir combien de logements, depuis la mise en place de ce dispositif, c'est-à-dire le 1^{er} juin dernier, se sont vu refuser le permis de louer. Enfin, nous souhaitons vous mettre en garde contre une trop grande rigueur de mesures qui risquerait de retirer du

marché locatif un nombre important de logements. Dans ce cas, comment feriez-vous pour reloger des familles qui se trouveraient sans logement ? C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous pouvons vous apporter quelques éléments de réponse. Je ne sais pas si cela répondra à toutes vos questions. Ce sont effectivement des éléments que nous avons discutés avec les personnes concernées. Sur les 500 permis traités, 200 ont donné lieu à des réserves et un seul a été refusé. De toute façon, l'absence de réponse donne lieu à une autorisation. C'est comme souvent avec l'administration. Nous sommes donc dans cette logique. Cela ne peut pas entraîner de ralentissement. Ce n'est simplement pas confortable. Il est vrai que nous sommes en train de regarder comment améliorer tout ce dispositif.

S'adressant à M. BODIN. As-tu d'autres éléments ?

M. BODIN.- Ce permis de louer ne s'applique que dans le cas d'une relocation, c'est-à-dire lorsqu'il y a un changement de locataire. Quant au refus, c'est pour un logement inférieur à 9 m². Il y a eu 630 demandes, 460 instruites, 193 pour lesquelles il y a eu des autorisations avec réserve et bon nombre des propriétaires ont effectué les travaux nécessaires (pose de garde-corps, aération, etc.) En termes d'instruction, nous n'avons pas constaté vraiment de difficultés particulières ou de problèmes par rapport aux agences immobilières sur le fait que cela les retarderait. Par rapport aux craintes que nous pouvions avoir, globalement, le bilan est plutôt bon sur cette première année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°28 - GeMAPI - Convention avec le SMAMBVO - Programme 2021 d'interventions sur les affluents de l'Ognon
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de commentaire, de précision ?

M. ORY - J'ai une question. En tant que Vice-Président du SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon), suis-je en conflit d'intérêts ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que vous ne pouvez pas participer au vote. Monsieur DEMILLIER me le confirme. Y a-t-il une présentation orale ?

M. ORY.- Le SMAMBVO est opérateur GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) pour 30 communes de notre territoire suite au transfert de la compétence GeMAPI. Sur 2020, s'agissant du bilan du programme, c'est le ruisseau de la Lanterne avec une finalisation des études opérationnelles de restauration du cours d'eau et de l'étang, et principalement sur le secteur de Pouilley-les-Vignes. C'est également le ruisseau des Auxons avec l'abattage d'arbres pour une première mise en sécurité des berges. Sur 2021, c'est la poursuite des actions engagées, à savoir sur le ruisseau de la Lanterne, la réalisation d'une étude globale de suivis des matières en suspension (caractérisation, origine communale, AP2R, affluents, drains agricoles), une analyse physico-chimique des sédiments, une recherche des polluants, une recherche de solution pour réduire les déversements dans le ruisseau.

La deuxième partie concerne les travaux de restauration en phase 2, toujours sur le secteur de Pouilley-les-Vignes, un démarrage sur le ruisseau et sur l'étang. Sur le ruisseau des Auxons, c'est la poursuite de la sécurisation des berges. L'entretien de la végétation est réalisé. Sur la perte de Miserey-Salines, il s'agit de l'analyse des sédiments, du curage des boues. Tout cela est réalisé. S'agissant des modalités du partenariat, serait versée sur 2021 une participation financière de 61 405,55 €, montant plafond en attente du niveau d'intervention du Département 25 pour le ruisseau de la Lanterne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous besoin d'information supplémentaire ? Non. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°29 - GeMAPI - Convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Compétence cimetières et crématoriums -
Commune d'Avanne-Aveney - Création d'un nouveau cimetière -
Lancement d'une procédure d'expropriation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Lorine GAGLIOLO n'a pas particulièrement de présentation. C'était marqué, mais ce n'est plus le cas. Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Ce projet m'amène à formuler deux petites remarques dans un contexte, comme nous l'avons vu en entrée de séance, de vieillissement de la population et dans un contexte où la commune d'Avanne-Aveney, avec un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et un crématorium, se trouve dans une situation particulièrement complexe. Ma première remarque concerne l'impact du projet sur les arbres fruitiers présents sur la parcelle. Cela découle de l'application de la commune d'Avanne-Aveney. La logique « éviter, réduire, compenser » (ERC) invite que face à ce type d'impact sur la nature, une mesure de compensation puisse être imaginée, mise en place. Je suggère que nous puissions indiquer systématiquement dans les rapports que nous votons, les mesures de compensation envisagées ou envisageables pour illustrer le regard tout à fait particulier que nous avons sur ces questions.

Deuxièmement, concernant la problématique des charges induites par les cimetières ou les équipements de type crématorium, il me semble important de se poser collectivement cette question et de faire émerger une réflexion, une stratégie commune pour l'ensemble du territoire de grand Besançon Métropole. Je sais que vous y travaillez, mais il me semblerait particulièrement intéressant que nous puissions avoir prochainement un état des lieux sur l'ensemble de ces discussions pour faire évoluer nos dispositifs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Lorine GAGLIOLO.

Mme GAGLIOLO.- J'ai le plaisir aujourd'hui de vous répondre bien qu'à l'avenir, j'espère que le vote confirmera que c'est bien Anthony NAPPEZ qui pourra répondre à ce genre de question, puisqu'il s'agit bien d'une partie de sa délégation.

Vous n'êtes pas sans savoir que la compétence extension de cimetières, création de nouveaux cimetières et crématoriums est à l'Agglomération uniquement depuis 2019. C'est donc assez récent. L'emplacement de ce nouveau cimetière était déjà inscrit au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune d'Avanne-Aveney précédemment. L'emplacement de ce nouveau cimetière a été défini à cet endroit tout simplement, parce que la commune d'Avanne-Aveney est essentiellement en zone humide ou en zone inondable, et qu'il n'y avait pas énormément d'emplacements possibles pour ce nouveau cimetière qui se situe sur un parcellaire multiple. En effet, nous avons une dizaine de propriétaires fonciers qui se partagent le terrain, avec une trentaine d'arbres fruitiers sur ce secteur. Nous sommes plutôt sur un secteur en friche, avec des arbres fruitiers vieillissants qui ne sont pas particulièrement productifs ni exploités, ce qui n'empêche pas que nous soyons sur un joli coin de verdure, mais à un moment donné, sur la commune d'Avanne-Aveney, nous sommes extrêmement contraints.

Comme vous l'avez dit, cette commune héberge un EHPAD. Dorénavant, les personnes qui vivent dans un EHPAD peuvent demander à se faire enterrer dans la commune de l'EHPAD. Il y a également le crématorium dans cette commune. Le cimetière existant est donc totalement saturé. Il est en centre de village, entouré d'habitations. Il est donc impossible d'envisager une extension du cimetière actuel. Nous sommes vraiment dans une situation d'urgence à proposer une solution à la commune d'Avanne-Aveney. D'où le rapport de ce jour. Cela n'empêche pas, dans le cadre d'une stratégie plus globale sur la manière d'aborder les évolutions de nos cimetières et de nos capacités dans les cimetières de l'Agglomération, d'envisager de nouvelles manières d'aborder les choses. Ce sujet a déjà été abordé en Bureau récemment. Il le sera lors de la prochaine Conférence des Maires. Nous aurons donc

l'occasion de travailler sur la manière d'aborder les choses sur les cimetières. Pour le cimetière d'Avanne-Aveney tout particulièrement, il s'agira bien entendu d'un cimetière au maximum désimperméabilisé, avec un traitement paysager important. Malgré tout, nous devons défricher cette zone et l'aménager.

Vous m'avez également parlé de compensations. Il se trouve que c'est une petite emprise. Nous ne sommes pas soumis à l'obligation d'une étude d'impact environnemental. Nous n'avons pas d'obligation de compensation. Cela étant, il faudra peut-être l'envisager. L'urgence sur ce dossier est bien de faire avancer les choses, de traiter la question du foncier, puisque nous sommes en difficulté avec une partie des propriétaires fonciers à cet endroit. Le rapport de ce jour vise plutôt à accélérer les choses qu'à les complexifier avec des procédures inhabituelles. Sachez que cette compétence cimetières n'arrive pas non plus dans ma délégation Environnement pour rien. Nous aurons donc le souci de traiter les cimetières de la meilleure manière possible sur la suite du mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. De toute façon, sur tous les aménagements, nous sommes amenés à nous poser toutes ces questions à chaque fois, pour voir comment maintenir les fonctionnalités des milieux et en même temps répondre à des besoins. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MAURICE.- Merci. Je voudrais juste apporter un petit témoignage. La commune de Pouilley-Français était la première commune du Grand Besançon à pouvoir disposer de dispositifs à la suite du transfert de compétence. Quand je suis devenu maire en 2014, il n'y avait plus aucune place dans le cimetière. Cela nous a permis de doubler quasiment la surface du cimetière. J'en profite pour remercier les services pour leur excellente collaboration. Les travaux sont maintenant terminés. Nous avons fait un petit pot avec les responsables pour saluer tout cela. Je voulais donc remercier les services pour cette excellente collaboration. Cela s'est très bien passé. Je voulais aussi souligner le fait que nous étions la première commune à avoir profité de ce transfert de compétence. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ? Cela interroge quand même pour savoir comment réussir à répondre à toute la demande. Nous savons bien que nous devons revenir vers vous, parce qu'il faudra sans doute envisager à un moment donné quelque chose d'intercommunal comme cela se fait à Dijon où ils ont un cimetière intercommunal depuis de très nombreuses années. Il faudrait peut-être changer la réglementation et envisager des cimetières en vertical. Nous avons regardé. La législation ne va pas dans ce sens, mais pour autant, certains cimetières en vertical existent à certains endroits où ils n'ont pas dû trouver d'autres solutions. Cela existe en Espagne, en Italie.

M. DEMILLIER.- Des problèmes sanitaires se posent aussi dans les cimetières en vertical.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. En tout cas, une chose est certaine. Cette préoccupation est loin d'être marginale et elle nous animera sans doute assez souvent. Cela n'empêche pas de nous dire que nous les installons dans des milieux naturels ou agricoles. Du coup, comment faire pour faire les choses en adéquation les uns avec les autres ? Vous reprendrez les études de l'INSEE et vous verrez que le monde agricole diminue. Je me demandais s'il y avait une corrélation avec l'accessibilité aux terres agricoles. Ce travail se fera aussi dans nos différentes planifications. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Compétence cimetières et crématoriums -
Commune de Serre les Sapins - Extension du cimetière -
Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas plus de présentation. Nous sommes dans les mêmes logiques. Ce rapport concerne une enquête publique. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Réseau de chaleur de Novillars -
Signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°33 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chemaudin et Vaux et Marchaux Chaudefontaine

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne cesse de le répéter. C'est très important que nous allions sur la transition énergétique. C'est d'autant plus vrai quand vous voyez la flambée des prix énergétiques, que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je pense que nous nous intéresserons de plus en plus à la question de l'isolation des bâtiments pour des raisons diverses. En tout cas, si nous sommes dans cette logique, nous serons vraiment dans l'urgence.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°34 - Rapport d'activité 2020 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Mme ZEHAF.- Je vais présenter le rapport d'activité 2020 des lignes urbaines. Le contrat confié à KEOLIS pour une durée de six ans est un contrat à forfait de charges. Sur les chiffres clés, bien sûr, 2020 reste une année bien particulière. Je ne le redis pas. C'est une année de crise sanitaire qui a beaucoup impacté les transports. Le nombre de voyages ne cessait de progresser depuis les deux dernières années alors que la population reste stable à Besançon, mais l'année 2020 a marqué un coup d'arrêt. Nous sommes passés à 128 voyages/an/habitant, contre 181 en 2019. Sur l'offre de transports, il n'y a pas eu d'évolution majeure en 2020, juste des adaptations en raison de la crise sanitaire en fonction des différents confinements et des protocoles exigés au niveau sanitaire. S'agissant des kilomètres produits, les kilomètres commerciaux plus « haut de pied » ont représenté une baisse de 12,55 %. La baisse a été induite majoritairement par les mesures d'adaptation à la crise Covid.

La vitesse commerciale est en légère hausse, puisqu'elle passe à 17,03 km/h, contre 16,96 km/h en 2019. Nous enregistrons une baisse de 29 % des voyages comptabilisés qui sont surtout liés à une baisse de fréquentation de 30 % au niveau du tramway et de 28 % au niveau des bus. Je peux ajouter que par rapport à d'autres collectivités de taille similaire, nous nous sommes quand même relativement bien maintenus. Nous avons eu 60 % de fréquentation pendant que des collectivités équivalentes à la nôtre étaient à 30 ou 40 % de fréquentation. En janvier et février 2020, la fréquentation a connu une hausse de 9 %, mais malheureusement, cette hausse ne s'est pas maintenue sur les 10 mois suivants, puisque nous avons constaté une baisse d'environ 37 % de la fréquentation.

La crise sanitaire a aussi fortement impacté la fréquentation des lignes sur réservation, plus fortement que les lignes régulières. Sur les P+R (parcs relais), la fréquentation globale est restée stable par rapport à 2019. Le succès de GINKO Vélo s'est confirmé en 2020. Ce service n'a pas souffert de la crise, si ce n'est le retard pris pour la livraison des 200 vélos restants sur le contrat signé par nos collègues élus au mandat précédent. Les recettes commerciales ont chuté de 22 % en 2020, soit une baisse de 2,3 M€. La dématérialisation des canaux de vente s'est poursuivie avec une e-boutique et les distributeurs automatiques de titres qui confirment leur prédominance en la matière.

La lutte contre la fraude a connu aussi un petit coup de frein. En effet, la crise sanitaire a mis un point d'arrêt aux actions de lutte contre la fraude. Le taux de fraude a légèrement progressé, puisqu'il est passé à 10,8 % en 2020 contre 9,4 % en 2019. En revanche, nous constatons toujours une baisse notable par rapport à 2018. La lutte contre la fraude reste un enjeu fort pour 2021. Concernant les moyens de production et de personnel, entre 2019 et 2020, Grand Besançon Métropole a acquis 15 nouveaux véhicules, dont 12 au GNV (gaz naturel pour véhicule) qu'il a mis à disposition du délégué pour remplacer les anciens véhicules. Les effectifs moyens de KEOLIS sont à 467,3 ETP. Le taux d'absentéisme s'élève à 9,8 %, ce qui classe Besançon Mobilités au deuxième rang du taux d'absentéisme le plus bas par rapport aux réseaux de taille analogue gérés par KEOLIS. Il y a eu deux alarmes sociales essentiellement liées à la prime Macron et aux conditions de travail. Les mouvements ont perturbé l'entreprise, mais ils n'ont pas eu de conséquence quant à la continuité des services aux usagers.

Nous avons une stabilité des phénomènes d'incivilité, avec 131 faits enregistrés en 2020. Le travail engagé conjointement entre les équipes du délégataire, la collectivité et les forces de l'ordre permet d'intervenir le plus rapidement possible. S'agissant des comptes de la DSP (Délégation de Service Public), nous avons un résultat contractuel de l'entreprise de 891 000 €. Au regard de la crise, des négociations ont été engagées. Nous avons ainsi signé au cours de cette année l'avenant n°8 de la DSP pour répartir le déficit lié aux recettes commerciales et pour prendre en compte les économies réalisées sur les charges d'exploitation. Je tiens à rajouter que pour cette année, nous constatons que nous avons retrouvé la fréquentation aux heures de pointe. En revanche, nous ne l'avons pas encore retrouvée en heures creuses sur notre réseau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Avez-vous des remarques ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Ce rapport est quand même exhaustif, très dense et il nous donne de nombreux éléments sur le fonctionnement de cette délégation. Certes, comme l'a rappelé Madame ZEHAF, nous avons fonctionné dans un cadre contraint au regard de l'année écoulée. Ce rapport amène des observations et quelques questions. Nous avons aujourd'hui un réseau et des infrastructures de qualité sur Grand Besançon Métropole, mais je pourrais quand même évoquer l'offre de service qui n'est pas toujours identique d'un secteur à l'autre, ce qui peut parfois perturber l'ensemble des usagers. Le débat n'est pas là ce soir pour revenir sur la gratuité ou non, parce que je pense qu'il reviendra sur la table très prochainement. Cependant, j'aimerais avoir une réponse. Quelle est votre envie de monter et d'augmenter le versement transport ? Puisque vous n'avez pas souhaité me répondre dans une autre instance, je voudrais savoir si ce sera porté ici, au sein de Grand Besançon Métropole, du fait du passage de Besançon en commune touristique.

Il y a quand même quelques paradoxes dans ces chiffres. Vous évoquez une baisse du kilomètre produit de quasiment 12,5 %, soit 6,5 millions de voyages en moins entre 2019 et 2020. La situation contrainte peut le faire comprendre. Cependant, nous avons un taux d'agressivité et d'incivilité quasiment identique entre 2020 et 2019 alors que cela a moins roulé. Cela signifie donc que la violence est quand même assez présente dans nos transports en commun. D'ailleurs, nous vous proposons de travailler avec le délégataire pour créer une police de sûreté des transports sur l'ensemble de notre réseau, ce que j'avais déjà évoqué par ailleurs. Ensuite, vous avez abordé la question de la fraude qui est aussi en augmentation étant donné le chiffre que vous avez évoqué. Cette augmentation peut se comprendre. Je sais que vous avez été destinataire d'un courrier, comme nous l'avons été. Aujourd'hui, quand on voit comment fonctionnent les équipes de trois, elles n'ont pas le choix que de laisser partir les resquilleurs, puisqu'elles ne peuvent contrôler les personnes qu'à la descente du transport. Sur le tram, il est très facile de descendre du tram par une entrée ou par une autre, puis de se dérober face aux personnes venues les contrôler. Je pense que le chiffre concernant la fraude est largement minimisé.

Un autre sujet concerne le déficit. Nous avons aujourd'hui un déficit de 2,3 M€. Ma question est simple. Qui va payer ce déficit aujourd'hui ? Certes il est contraint par la situation sanitaire que nous connaissons. Cependant, qui va payer ce déficit ? Un autre chiffre est paradoxal entre la situation contrainte et une année normale comme celle de 2019 en ce qui concerne les parkings relais. Nous nous apercevons aujourd'hui que la fréquentation des parkings relais entre 2019 et 2020 est identique, alors que nous avons une grande période pendant laquelle nous n'avons pas pu rouler et pendant laquelle les voitures ne se sont pas déplacées.

C'est bien de dire aujourd'hui qu'une vraie réflexion est à porter sur ces parkings relais et sur ce report modal, puisque seuls Micropolis et les Hauts-du-Chazal arrivent à peu près à tirer leur épingle du jeu avec 30 et 40 % de taux de remplissage alors que les autres sont bien largement inférieurs. Voilà des questions qui demandent des réponses de votre côté, parce qu'il me paraît important que nous puissions les avoir. Merci.

Mme ZEHAF.- Je vais répondre et la Présidente complètera. Par rapport au taux de fraude et aux incivilités, c'est toujours ce que vous relevez chaque année, Monsieur FAGAUT. Je peux vous dire que le taux de fraude était beaucoup plus élevé lorsque notre délégataire a repris le réseau, puisqu'il était de 15 %. Chaque année, le travail de notre délégataire a consisté à lutter contre la fraude. Nous voyons bien qu'il a réussi à le diminuer. Il est vrai que l'année dernière, avec cette crise sanitaire, cela a été un peu plus compliqué pour mener des campagnes de contrôle. Cela étant, soyez assuré que le travail de notre délégataire est bien axé aussi pour lutter contre ces fraudes. S'agissant des incivilités, c'est pareil. Toutes les incivilités sont notées. C'est le même chiffre que l'an dernier, mais le travail conjoint de notre

délégataire et des forces de l'ordre fonctionne bien, et il va viser aussi à diminuer ce taux d'incivilité. Concernant la fréquentation des parkings relais, une étude sur les parkings relais et sur le covoiturage est actuellement menée au sein de notre commission. Nous travaillons sur ce sujet, parce qu'effectivement, nous en sommes bien conscients et c'est très intéressant pour diminuer les voitures sur notre centre-ville.

M. GUYEN.- Concernant le vrai travail des parkings relais, comme des parkings de covoiturage, il s'agit de voir leur positionnement par rapport à la périphérie, à l'entrée de ville, dans le cadre du schéma. Nous devons donc porter cette réflexion aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Elle fait donc l'objet d'une étude qui est en cours. Nous savons combien d'autres agglomérations ont travaillé à reculer les parkings relais, parce que nous savons que plus on est proche du cœur de ville, moins on a d'intérêt de monter dans le bus. Il est donc évident que nous devons retravailler toutes ces dynamiques. Cela se travaille aussi dans le cadre du SCoT. Je disais que par exemple, lorsque l'on va à Lausanne, tout le long de la route, vous voyez des parkings improvisés de covoiturage dans un coin de forêt, sur un carrefour, sur un bout de prairie. Nous constatons que les choses s'organisent très spontanément. Nous devons donc regarder sur l'ensemble du département comment organiser ces points d'attente et ces attentes très fortes de la part des usagers de la voiture.

Mme ZEHAF.- J'ai oublié une réponse. Par rapport à la crise financière, vous remarquerez que les 2,3 M€ avaient été partagés entre notre délégataire et nous. Nous avons pu bénéficier d'une avance pour l'instant encore remboursable de la part de l'État pour nous aider à assurer cette perte financière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'adressant à M. MICHAUD. Tu souhaitais réagir.

M. MICHAUD.- Je voulais apporter un témoignage. Nous étions en réunion PDM cette semaine sur notre secteur. Effectivement, les parkings relais et les parkings de covoiturage sont un des éléments sur lesquels nous avons travaillé sur le secteur, et ils seront travaillés sur tous les secteurs. Je crois que cette conscience a bien été prise depuis très longtemps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que les éléments de réponse ont été apportés. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

Rapport n°35 - Rapport annuel 2020 des lignes périurbaines du réseau Ginko
--

Mme ZEHAF.- Je pense que tout le monde a pris connaissance du rapport des lignes périurbaines. C'est sur la même ligne que pour les lignes urbaines avec cette crise sanitaire. En revanche, je voudrais m'arrêter sur les perspectives pour 2021 et 2022. Un diagnostic de la mobilité des habitants a été réalisé commune par commune. Avec notre délégataire et les services Transports, j'ai rencontré chaque maire des différentes communes. Un retour a commencé à être fait sur les secteurs, et il continuera tout l'automne. Pour la rentrée 2021, il y a eu quelques adaptations à la marge avec des modifications ou des ajouts de certains circuits, notamment de dernière minute. Je pense que certains peuvent en témoigner. Mettre tout cela en place a été un peu compliqué.

Je remercie les services, car ils ont pu répondre à certaines demandes urgentes qui nous ont été formulées en dernier lieu. Tout s'est bien passé pour assurer le transport des enfants. Un état des lieux des transports scolaires sera réalisé, avec des diagnostics d'itinéraires et des arrêts pour pouvoir sécuriser aussi bien les uns que les autres. Il y aura quelques adaptations pour sécuriser la prise en charge des élèves. Des diagnostics des services Diabolo seront réalisés fin 2021 début 2022. Un projet de règlement des transports scolaires est à l'étude, puisque pour l'instant, nous fonctionnons sans vraiment avoir de règlement défini. Nous avons repris les transports scolaires lorsque cette compétence nous est revenue, mais nous n'avons pas de projet de règlement bien défini sur les transports scolaires. Cependant, nous allons nous y atteler.

Une sécurisation des points d'arrêt, donc une matérialisation des points d'arrêt, sera continuée pour les arrêts qui ne le sont pas encore. Des aménagements seront poursuivis pour répondre aux normes des accessibilités. Il y aura également un travail sur le transport à la demande, avec une évolution des modalités de réservation, avec des réservations sans doute plus simples. Il s'agit aussi d'engager une révision de la charte du bon usage des transports à la demande.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. CROIZIER.- Serait-il possible, peut-être dans le courant de l'année 2022, d'avoir une vision globale de la ligne politique de l'Agglomération, que ce soit en matière d'investissement, d'organisation, en matière tarifaire et fiscale sur tous les sujets de mobilité ? Nous avons bien compris la ligne concernant les pistes cyclables. Je me félicite qu'un choix fort soit fait dans cette direction. Cependant, si nous revenons dans une situation plus régulière, plus dans la norme, nous voyons qu'aujourd'hui, il y a un vrai retour des problèmes de circulation à Besançon depuis septembre. C'est flagrant. Cela faisait longtemps que nous ne les avons pas rencontrés. J'aimerais donc avoir une vision globale, savoir dans quelle direction nous nous engageons pour éventuellement pouvoir vous faire des propositions.

Mme ZEHAF.- Nous sommes en cours de révision de notre plan de mobilité. Vous pourrez avoir un retour en fonction des différentes étapes. Nous pourrions organiser cela sans problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a différents temps de concertation, de discussion. De plus, il y aura une présentation de la situation dans les secteurs, puisque nous retournons toujours vers les secteurs. Nous pourrions donc reparler de tout cela. Encore une fois, il s'agit de prendre acte.

Je rétropédale, car on m'a signalé que je n'avais pas été très claire sur le rapport n°06 concernant le remplacement de Serge RUTKOWSKI par Anthony NAPPEZ. Je pense que vous aviez tous compris, mais je préfère le redire, puisque l'on m'explique que cela n'a pas été forcément très clair.

Je vous propose maintenant de donner le résultat du vote quant à l'élection des membres du Bureau de GBM. Nous avons :

- 110 votants ;
- 110 bulletins trouvés dans l'urne ;
- 11 bulletins blancs ;
- 2 bulletins nuls ;
- 97 suffrages exprimés.

La majorité absolue est à 49 voix. Anthony NAPPEZ est élu avec 95 voix. Didier PAINÉAU a obtenu 1 voix, Jacques ADRIANSEN 1 voix. Félicitations ! Vous êtes un nouveau membre du Bureau de GBM. Merci.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je reviens au dossier n°36.

Rapport n°36 - Remplacement des anciennes bornes d'informations voyageurs sur le réseau GINKO - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°37 - Fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°38 - Convention avec le Département du Doubs pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance des aménagements cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale était prévue.

M. GUYEN.- Cette convention a pour objet des modalités pratiques, administratives et financières de l'entretien, de la maintenance et de l'exploitation de ces aménagements cyclables et modes doux sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole. GBM assure la surveillance et le balayage des réflexions ponctuelles ou générales de renouvellement du marquage, des remplacements et réparations d'équipements (signalisations verticales, potelets, etc.), pour les bandes cyclables, les aménagements du type CVCB (chaussées à voie centrale banalisée). Il assure également tout ce qui est espace ou largeur, renouvellement des marquages et de la signalisation. Le Département reste responsable du déneigement et du renouvellement des couches de roulement, sauf si la partie cyclable est réalisée avec des matériaux différents de la chaussée, par exemple des enduits ou des enrobés de couleur, des résines ou de la désimperméabilisation, puisque nous sommes sur des produits particuliers. Cette convention a une durée d'un an renouvelable tacitement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il besoin de précisions ? Avez-vous des questions ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. GUYEN.- Si vous le permettez, Présidente, je voudrais souligner le travail des services Mobilité, Voirie, Infrastructures sur ces dossiers où ils sont force de proposition.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Bien sûr, derrière chacun de ces dossiers, nous avons des agents qui travaillent, qui nous apportent justement ce soutien et ces suggestions. Évidemment, nous ne sommes pas à ce niveau d'expertise, parce que nous ne serions plus à notre place.

Rapport n°39 - Éclairage public -
Programme complémentaire de travaux 2021 -
Demandes de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°40 - Convention pour participation financière de l'entreprise EUROVIA
aux travaux de GER

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°41 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux
d'aménagements de sécurité rue d'Ougney sur la commune de Saint-Vit
Antorpe (RD 16)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°42 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux
d'aménagements sur la RD 673 - Boulevard de la gare à Saint-Vit

M. GUYEN.- Si vous le permettez, je voudrais simplement souligner que le pôle de mobilité de Saint-Vit a été récompensé d'une subvention de 140 000 €, ce qui a été annoncé par Monsieur CASTEX hier. Cela a été souligné, mais je le rappelle quand même, parce que là aussi, c'est un travail des services pour que nous puissions être éligibles à ce type de subvention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu fais bien de le dire. Nous avons un service qui est là justement pour vérifier l'ensemble des appels à projets existants, pour voir l'opportunité que cela nous apporte d'y répondre, pour voir la faisabilité et si cela nous entraîne dans des frais ou si cela nous soutient véritablement. C'est vraiment un très beau projet. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°43 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°44 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-bourg sur la commune de Byans-sur-Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°45 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux de rénovation le long de la RD 332 sur la commune de Rancenay

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°46 - Occupation, travaux et entretien du domaine public routier national en agglomération -
Communes de Beure et Larnod

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°06 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°47 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley-les-Vignes

M. LAROPPE.- Très rapidement sur ce sujet, nous sommes sur un Projet Urbain Partenarial sur la commune de Pouilley-les-Vignes. C'est un outil de financement des opérations d'aménagement. Cela avait pu être présenté en Conférence des Maires, et là, nous l'utilisons pour la première fois depuis ce début de mandat sur Pouilley-les-Vignes. Cela permet effectivement de séparer les coûts entre Grand Besançon Métropole, l'aménageur, le Crédit Mutuel et la commune de Pouilley-les-Vignes via le reversement de fonds de concours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°48 - Commune de Roche Lez Beauré -
Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°49 - Compétence ZAE : financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction - Convention de fonds de concours avec la commune de Miserey-Salines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ?

M. BAULIEU.- Il y a une demande de parole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon. Vas-y, Marcel.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire quelques mots sur ce dossier sur lequel la commune de Miserey-Salines est concernée. Je voudrais rappeler un peu l'historique de ce dossier pour nos collègues.

La compétence sur les ZAE a été transférée à la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017. Cela signifie que sur ce transfert de compétence, la totalité des coûts inhérents aux zones d'activités économiques relève forcément de la Communauté Urbaine. Quand les premières discussions se sont fait jour sur l'implantation du centre de loisirs dans les anciens locaux Obliger, en discutant de ce projet, en interrogeant les gens, on s'est vite aperçu qu'il y avait des choses à faire et on s'est demandé rapidement qui allait payer. Si je reviens sur le postulat de base, c'était à la Communauté Urbaine de prendre en charge les travaux de voirie du chemin des Trois Croix. À Miserey-Salines, nous ne voulions pas être responsables d'un problème inhérent à la mise en état de cette route qui nécessite clairement une mise en état, un reformatage, une création de trottoirs, avec un éclairage approprié.

Comme je sentais que cela allait coïncider, dans le cadre des discussions que nous avons sur la taxe d'aménagement (TA), en accord avec le Conseil Municipal, j'ai accepté que la commune de Miserey-Salines prenne en charge un fonds de concours à hauteur de 50 % pour montrer aussi que quelque chose était fait et que nous avons l'intention d'y contribuer. Nous pensions à ce moment-là que c'était pour solde de tout compte, 70 000 €, le projet étant annoncé à 140 000 €. Or vous savez tous qu'un groupe de travail s'est mis en place pour traiter le problème spécifique de la taxe d'aménagement. Il y a eu 9 ou 10 réunions sur la taxe d'aménagement, le dossier a prospéré gentiment.

Indépendamment du pourcentage, le pourcentage de la retenue ayant été abordé à la fin, le postulat de base était que le prélèvement sur la taxe d'aménagement devait se faire à compter du 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire pour toutes les autorisations d'urbanisme délivrées à compter de la mise en place éventuelle du projet pour lequel vous aurez à délibérer prochainement le 10 novembre. Or en cheminant dans le dossier, nous nous sommes aperçus que la règle avait changé et qu'il était proposé dans cette Commission que cette règle s'applique également pour des permis de construire délivrés antérieurement au 1^{er} janvier 2022. Finalement, il n'y a pas de règle. Pour ceux qui ont obtenu des étalements, par exemple, pour tous les paiements réalisés en 2022, même si cela s'applique à un permis de 2017, le prélèvement se fera. Nous avons donc réfléchi un peu à Miserey-Salines. Dans notre esprit, les 70 000 € étaient pour solde de tout compte sans toucher à la taxe d'aménagement.

Ensuite, quand cette règle a prospéré, si l'on applique un taux de 30 % sur des taxes d'aménagement à venir payées en 2022, mais qui concernent des autorisations d'urbanisme de 2020 et de 2021, on s'aperçoit que finalement, on a payé toute la route, puisque j'ai accepté un fonds de concours à 70 000 €, et sur la taxe d'aménagement générée par les opérations, il y aurait peut-être un prélèvement de 50 000 €. Finalement, cette opération nous coûte 120 000 € et les travaux sont situés à hauteur de 140 000 €. Effectivement, nous avons trouvé la méthode, et surtout le résultat assez injuste. Nous avons donc essayé d'expliquer notre position, nous nous sommes réunis plusieurs fois. Le dialogue n'a pas prospéré, dont acte. Cependant, je voulais rappeler cet épisode à l'assistance, épisode sur lequel nous aurons à revenir le 10 novembre 2021, lors de la prochaine réunion, puisque par définition, vous aurez à accepter la rétroactivité de la mesure. En effet, un taux sera déterminé à partir de 2022, nous en discuterons.

Cela étant, des propositions ont été faites par le groupe de travail, mais une mesure rétroactive – lisez bien le rapport – sera aussi proposée, alors que certains maires avaient peut-être déjà engagé certaines dépenses, parce qu'ils comptaient sur la totalité de la recette. Aujourd'hui, à Miserey-Salines, nous ne voulons pas être la commune qui empêche le fonctionnement de ce pôle de loisirs. Il faut une voirie en état, de la lumière, les piétons doivent pouvoir circuler. La sécurité des personnes est en jeu. J'ai donc écrit à Madame la Présidente. L'engagement est parti ce matin, et ce sera confirmé par un prochain Conseil Municipal dans une dizaine de jours.

Bien sûr, nous assumerons la totalité de nos responsabilités et je signerai la convention proposée aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de problème particulier ou pour éviter que des éléments factuels, notamment de sécurité, soient imputés à la commune de Miserey-Salines. Aujourd'hui, je ne participerai pas au vote, parce que je ne veux pas que mon vote soit interprété plus tard. Je demande donc qu'il soit noté au procès-verbal que je ne participe pas au vote, mais j'ai un pouvoir de ma collègue de

Châtillon-le-Duc qui m'a indiqué s'abstenir pour ce vote. Je le dis pour la suite du vote. Voilà l'historique de ce projet. L'alignement des planètes ne s'est pas fait. C'est en notre défaveur. Dont acte. Merci.

M. BAULIEU.- Simplement quelques mots, Marcel. Tu ne vas pas être étonné que je prenne la parole, mais je le fais simplement parce que j'ai animé le groupe dont tu as parlé. Je ne vais pas proposer ce soir le débat qui, comme tu l'as rappelé, est programmé pour le 10 novembre. Cependant, tu as asséné au début de ton propos des choses tellement catégoriques que je suis obligé de nuancer un peu les choses. Tu as parlé du transfert de compétence des zones d'activité au 1^{er} janvier 2017, ce qui est exact. On pourrait continuer en disant que ce n'est pas tout à fait le sujet, encore que, puisque l'on parle de voirie, on a transféré la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019. Tu as ajouté que dès lors que la compétence était transférée, la charge revenait totalement au Grand Besançon.

Il faut que l'on s'interroge – et ce sera l'objet du travail qui a été fait – pour savoir comment on peut imaginer que dans une opération donnée, la charge revienne à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et la recette reviendrait à la commune. Je dis « Reviendrait », puisque l'on parle de taxe d'aménagement qui est une taxe intercommunale depuis le transfert de compétence voirie et la transformation en Communauté Urbaine. C'est donc un propos que nous devons corriger. Nous nous interrogeons pour savoir si nous en restituons une partie aux communes. Nous avons eu collectivement la délicatesse de faire en sorte que dans l'attente de mise au point d'un dispositif, nous en fassions bénéficier totalement les communes par un reversement intégral de la taxe d'aménagement intercommunale. Voilà ce qui s'est passé.

C'est pour cela qu'il ne faut pas céder à la caricature. Nous n'allons pas faire le débat ici, mais au regard de ce que présentait Marcel FELT, on ne peut pas imaginer qu'une opération qui coûte 140 000 €, puisque c'est ce qu'il a indiqué, soit à la charge de Grand Besançon et que la taxe d'aménagement de 154 000 € sur cette opération, sur la zone d'activité, soit une recette de la commune. Tout le débat est là. En l'espèce, nous avons un compromis sur cette affaire. Pour les suivantes, nous reportons aux conclusions du groupe et au débat que nous aurons le 10 novembre. Cela étant, je tenais quand même à indiquer ce détail pour que nous l'ayons tous bien présent à l'esprit. Il n'y a pas que des gentils ou des méchants, et ce ne sont pas forcément toujours les mêmes. Bien évidemment, je souhaite que nous votions ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La seule chose est que tu représentes deux votes et ce sont deux abstentions.

M. BAULIEU.- C'est une non-participation pour Marcel FELT et une abstention pour Catherine BOTTERON.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'explique toujours qu'en réalité, dans la loi, cela correspond à deux abstentions. Tu le dis, nous l'indiquerons bien dans le compte rendu, mais au bout du compte, quand on compte, on se retrouve dans ce cas avec deux abstentions.

M. GUYEN.- Si je puis me permettre, Présidente, nous n'allons pas faire deux pas en avant, trois pas en arrière. Nous allons pouvoir attaquer les travaux. Depuis le temps que nous sommes prêts à attaquer, merci pour la signature de la convention, Marcel.

M. FELT.- Cet échange était simplement nécessaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il y a donc trois abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°50 - Dématérialisation des ADS : mise à disposition d'un téléservice
« Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU)
pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU)
et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que je sou mets directement au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°51 - Investigations multiréseaux enterrés par méthodes non intrusives
ou par sondages destructifs - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°52 - CRR - Convention triennale d'objectifs entre l'École Supérieure de Musique
(ESM) de Bourgogne-Franche-Comté et le Conservatoire
de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il une présentation orale de Gabriel BAULIEU ?

M. BAULIEU.- Je découvre les éléments, et c'est tout à fait intéressant. Je ne suis pas sûr que cette présentation était sous mon nom quand j'ai relu le rapport, mais c'est un détail. Nous n'avons peut-être pas tout cela en tête précisément, mais désormais, notre Conservatoire a une démarche d'école supérieure de musique.

S'adressant à M. JASSEY. Pourquoi n'es-tu pas rapporteur ? Est-ce par ce qu'il y avait une incompétence ? Je suis à peu près sûr que lorsque j'ai relu ce rapport, cela devait être toi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela ne me pose aucun problème. Nous te donnons la parole. Il a dû y avoir une coquille dans le dossier.

M. JASSEY.- C'est tout simple. Il s'agit d'une convention-cadre entre l'État, le ministère de la Culture, la Région, l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté et le Conservatoire. Cela permet au Conservatoire d'avoir une offre en étude supérieure dans le domaine de la musique ancienne. Nous arrivons au terme de la convention triennale actuelle. L'objet de la délibération est d'autoriser la Présidente à signer une nouvelle convention triennale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je vous remercie. Je propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°53 - CRR - Convention de partenariat pour mise en place du Pass Culture

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°54 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation
du Musée de la Résistance et de la Déportation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons vécu une très belle séance au moment où nous avons remis les ouvrages concernant des déportés dans le camp de déportation de Dora. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les enfants ou les petits-enfants de ces personnes déportées et décédées pour la plupart au cours de cette déportation. Cela a été très émouvant. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et
d'assainissement**

Rapport n°55 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau,
d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole pour l'année 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale de Monsieur LIME.

M. LIME.- Un nouveau document vous a été présenté. Il s'agit du troisième. Nous avons dit que nous voulions nous améliorer. Vous avez un document très agréable. Je tiens à remercier les services, y compris la communication, qui ont travaillé sur ce document. Nous le voulons grand public, qu'il soit agréable à lire, parce que généralement, personne ne les lit beaucoup. Si vous avez besoin de plus de détails, n'hésitez pas à rencontrer les services. De plus, nous organiserons des réunions de secteur à partir de la semaine prochaine ou dans une quinzaine de jours. Nous répondrons plutôt à vos interrogations sur les domaines un peu plus précis.

Nous avons fait un zoom sur le département. Vous vous souvenez que l'année dernière, nous les avons oubliés. Je m'étais excusé auprès de la Présidente du Conseil Départemental. Nous nous sommes donc rattrapés et nous avons fait une page complète sur le Département qui continue à nous apporter un certain nombre d'aides. Je tiens à souligner qu'il a lancé un groupe de réflexion sur les épandages de boues, sujet que personne ne voulait empoigner depuis cinq ou six ans, quels que soient les collectivités ou les organismes d'État.

Très rapidement, la situation financière est très bonne pour l'eau et très assainie pour l'assainissement. Nous essaierons de lever toutes les non-conformités sur l'assainissement dans un maximum de genres. Nous allons surtout travailler sur le Plateau, parce que nous avons aussi nos périmètres de protection d'Arcier. J'attire tout particulièrement l'attention sur les problématiques de personnel, puisque nous avons beaucoup travaillé sur l'augmentation des effectifs, mais nous rencontrons des difficultés à recruter pour l'instant. En effet, il reste toujours une quinzaine de postes non pourvus et qui mettent en tension le personnel de façon conséquente. Avec les deux Vice-Présidents, nous avons rencontré le personnel début septembre. Cela commence à peser. Nous chercherons peut-être à anticiper un certain nombre de points. Par ailleurs, nous avons également une augmentation de la technicité que nous n'avons peut-être pas suffisamment mesurée, avec la complexité des ouvrages sur Grand Besançon Métropole, ouvrages divers et variés qui nous amènent aujourd'hui à avoir des compétences de plus en plus importantes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est vrai que nous avons un très beau document. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°56 - Plan d'actions 2021 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'adressant à M. LIME. Souhaites-tu apporter un éclairage ?

M. LIME.- C'est vraiment un travail de longue haleine que nous menons sur Arcier. Là aussi, je tenais à remercier les collectivités sur lesquelles nous travaillons, tous les acteurs sur ce secteur, et qui ont vraiment pris en compte les éléments de protection. Les collectivités sont sensibilisées.

Nous travaillons tout particulièrement avec la commune de Saône sur la zone d'activité pour essayer de réduire au maximum les problématiques d'effluents non domestiques qui vont directement dans le marais aujourd'hui. Il vaut mieux que ce soit nous qui nous en occupions plutôt que d'autres. Là aussi, il y a une volonté des entreprises de travailler avec nous. Je tenais également à préciser cet élément participatif. Je voulais noter cette participation que nous avons pu mettre en œuvre depuis quelques années et qui avait été notée par le secrétaire d'État qui était venu sur le secteur et qui est notée par l'Agence de l'Eau. En effet, celle-ci cite cet exemple de coopération entre les différents acteurs pour pouvoir travailler contre la pollution.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°57 - Autorisations de sollicitation de subventions pour le renouvellement du feeder et de conduites de distribution d'eau potable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°58 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°59 - Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Poursuite du remboursement par GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vous allez maintenant tous bénéficier d'un petit « pot » tout à fait nouveau. Merci. À tout de suite.

La séance est levée.